

Sommaire.

P 75 **Rapport financier**

Groupe CFF

- P 76 Compte de résultat du groupe CFF
- P 77 Bilan du groupe CFF
- P 78 Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF
- P 79 Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF
- P 80 Annexe aux comptes consolidés 2020
- P 103 Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe

CFF SA

- P 105 Compte de résultat de CFF SA
- P 106 Bilan de CFF SA
- P 107 Annexe aux comptes annuels de CFF SA
- P 116 Proposition d'utilisation du résultat
- P 117 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Compte de résultat du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2020	2019
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	3 344,9	4 439,0
Prestations des pouvoirs publics	2	3 149,4	2 802,1
Produits résultant de la location d'immeubles	3	546,0	559,2
Produits accessoires	4	925,4	841,2
Prestations propres	5	1 250,1	1 222,5
Total Produits d'exploitation		9 215,7	9 863,9
Charges d'exploitation			
Charges de matières premières et consommables	6	-752,7	-738,3
Charges de personnel	7	-4 359,7	-4 313,6
Autres charges d'exploitation	8	-2 120,9	-1 981,5
Amortissements des immobilisations financières	9, 19	-6,9	-12,6
Amortissements des immobilisations corporelles	9, 20	-2 278,3	-2 136,8
Amortissements des immobilisations incorporelles	9, 21	-211,9	-193,9
Total Charges d'exploitation		-9 730,5	-9 376,7
Résultat d'exploitation/EBIT		-514,7	487,2
Résultat financier	10	-139,0	-90,9
Résultat ordinaire		-653,7	396,3
Résultat issu de la vente de biens immobiliers	11	44,0	85,5
Perte/bénéfice avant impôts		-609,7	481,8
Impôts sur les bénéfices	12	-17,3	-13,9
Parts des minoritaires	13	10,0	-4,4
Perte/bénéfice du groupe		-617,0	463,5

Bilan du groupe CFF.

Actif.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Actif circulant			
Liquidités	14	411,8	710,5
Titres et créances financières à court terme		20,0	0,9
Créances résultant de livraisons et de prestations	15	355,3	542,1
Autres créances	16	148,8	185,4
Stocks et travaux en cours	17	370,5	357,6
Comptes de régularisation actif	18	452,6	314,5
Total Actif circulant		1 759,1	2 110,9
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	19	529,6	575,7
Immobilisations corporelles	20	38 920,7	35 118,0
Immobilisations corporelles en cours de construction	20	9 065,9	10 096,9
Immobilisations incorporelles	21	1 059,7	1 016,6
Total Actif immobilisé		49 575,9	46 807,1
Total Actif		51 335,0	48 918,0

Passif.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Capitaux étrangers			
Dettes financières à court terme	22	1 359,9	1 254,7
Prêts des pouvoirs publics à court terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	0,6	6,6
Dettes résultant de livraisons et de prestations	24	728,1	832,7
Autres dettes à court terme	25	218,6	166,3
Comptes de régularisation passif	26	1 379,6	1 526,0
Provisions à court terme	27	287,5	284,7
Total Capitaux étrangers à court terme		3 974,3	4 071,0
Dettes financières à long terme	22	9 450,7	8 368,9
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	23 812,3	21 723,4
Autres dettes à long terme	25	685,0	739,4
Provisions à long terme	27	574,3	563,8
Total Capitaux étrangers à long terme		34 522,2	31 395,6
Total Capitaux étrangers		38 496,5	35 466,7
Fonds propres			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserves provenant de primes		2 069,1	2 069,1
Réserves provenant de bénéfices		2 241,9	1 810,5
Perte/bénéfice du groupe		-617,0	463,5
Fonds propres sans parts des minoritaires		12 694,0	13 343,1
Parts des minoritaires	13	144,5	108,3
Total Fonds propres		12 838,5	13 451,4
Total Passif		51 335,0	48 918,0

Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2020	2019
Perte/bénéfice du groupe		-617,0	463,5
Amortissements de l'actif immobilisé		2 484,1	2 342,7
Pertes sur dépréciations d'actifs		13,0	0,6
Augmentation de provisions		18,3	23,4
Autres produits sans incidence sur le fonds		-33,5	-54,6
Bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés		-46,6	-98,8
Pertes proportionnels résultant de l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence		36,4	0,6
Résultat des parts des minoritaires		-10,0	4,4
Variation de l'actif circulant net	28	-132,7	100,7
Entrées de liquidités provenant de l'activité d'exploitation avec prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		1 712,0	2 782,4
Prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		-1 501,3	-1 408,0
Entrées de liquidités provenant de l'activité d'exploitation sans prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		210,7	1 374,4
Versements pour investissements d'immobilisations corporelles et d'immobilisations en cours de construction		-3 544,3	-3 562,9
Paievements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		83,5	134,6
Versements pour investissements d'immobilisations financières		-38,3	-183,2
Paievements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		1,4	44,1
Versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		-242,3	-223,7
Paievements provenant de désinvestissements d'immobilisations incorporelles		0,0	1,2
Sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement		-3 739,9	-3 789,9
Financement des investissements destinés au maintien de l'infrastructure ferroviaire via les contributions à fonds perdu de la Confédération		1 501,3	1 408,0
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire		527,5	714,8
Remboursements d'engagements financiers à court terme		-480,5	-301,5
Augmentation d'engagements financiers à long terme		1 668,2	647,6
Distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires		-0,3	-0,3
Versements en capital des actionnaires minoritaires		14,4	0,0
Entrée de liquidités provenant de l'activité de financement		3 230,6	2 468,6
Total Variations de liquidités		-298,6	53,0
Liquidités au 1 ^{er} janvier		710,5	657,4
Liquidités au 31 décembre		411,8	710,5
Variation des liquidités		-298,6	53,0

Flux de trésorerie disponible.

En millions de francs		2020	2019
Variation de liquidités provenant de l'activité d'exploitation		210,7	1 374,4
Variation de liquidités provenant de l'activité d'investissement		-3 739,9	-3 789,9
Flux de trésorerie disponible avant financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics		-3 529,3	-2 415,5
Variation de liquidités provenant du financement des investissements destinés au maintien de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics		2 028,8	2 122,8
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics		-1 500,5	-292,7
Variation de liquidités provenant du financement des investissements commerciaux		1 201,8	345,7
Total Flux de trésorerie		-298,6	53,0

Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF.

En millions de francs	Capital social	Réserves provenant de primes (agios)	Réserves provenant de bénéfices	Écarts de conversion	Total sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Total avec parts des minoritaires
Fonds propres au 1. 1. 2019	9 000,0	2 069,1	1 819,3	-7,7	12 880,7	104,5	12 985,2
Dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	463,5	0,0	463,5	4,4	467,9
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-1,1	-1,1	-0,2	-1,4
Fonds propres au 31. 12. 2019	9 000,0	2 069,1	2 282,8	-8,9	13 343,1	108,3	13 451,4
Dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3
Variation des actionnaires minoritaires	0,0	0,0	-32,0	0,0	-32,0	46,6	14,5
Perte du groupe	0,0	0,0	-617,0	0,0	-617,0	-10,0	-627,1
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1
Fonds propres au 31. 12. 2020	9 000,0	2 069,1	1 633,8	-8,9	12 694,0	144,5	12 838,5

Le capital social, entièrement libéré, est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs chacune. La Confédération est l'unique actionnaire.

Le montant des réserves statutaires et légales non distribuables au 31 décembre 2020 s'élève à 2107,1 millions de francs (2019: 2155,5 millions).

Annexe aux comptes consolidés 2020.

Principes de consolidation.

Généralités.

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Date de clôture.

La durée de l'exercice comptable est de douze mois pour toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. L'exercice comptable est identique à l'année civile.

Périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA) et de toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

Les CFF sont en relation avec des sociétés ad hoc (SPE – Special Purpose Entities) pour des opérations de leasing transfrontalier. Ces sociétés ne font pas partie du périmètre de consolidation, car les CFF n'y possèdent aucune part ou option sur part au capital, ni droit de vote ou autres droits. Ces transactions sont inscrites au bilan en tant que leasing financier.

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont mentionnées dans la liste des participations du groupe CFF à la page 102.

Méthode de consolidation.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase». L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Lors de la première consolidation d'une société, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes. La différence entre les fonds propres qui en résultent et le prix d'achat est inscrite à l'actif en tant que goodwill ou au passif en tant que badwill, et amortie de manière linéaire sur cinq ans.

La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50 % et dont elle contrôle la politique financière et commerciale. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont comptabilisés à 100 %; les parts de tiers aux fonds propres et au résultat sont présentées séparément. CFF SA détient une participation supérieure à 50 % dans AlpTransit Gotthard SA, öV Preis- und Vertriebsystemgesellschaft AG et Lémanis SA. Ces sociétés ne font pas l'objet d'une intégration globale, mais sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence, car le critère du contrôle n'est pas rempli en raison d'accords et de dispositions statutaires.

Pour les participations dans des joint-ventures, la méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée. Les différents partenaires exercent une influence absolument identique et un contrôle équivalent sur la société. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont saisis de manière proportionnelle.

Les sociétés associées, c'est-à-dire toutes les entreprises dans lesquelles CFF SA détient une participation de 20 à 50 %, sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont comptabilisées à une valeur proportionnelle aux fonds propres au jour d'établissement du bilan. Leur réévaluation est inscrite au résultat financier.

Parts des minoritaires.

Les parts des minoritaires figurant dans les comptes consolidés correspondent à la part des tiers aux fonds propres et au résultat des sociétés consolidées, proportionnellement à leur participation dans ces dernières.

Conversion monétaire.

Les comptes annuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation doivent être convertis au cours du jour de clôture s'ils sont établis en monnaies étrangères. L'actif et les capitaux étrangers sont également convertis au cours du jour de clôture. Les fonds propres sont évalués au cours historique, alors que les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'année. Les écarts de conversion résultant de l'application de cette méthode sont compensés par les réserves provenant de bénéfices, sans incidence sur le résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués:

	Cours moyen 2020	Cours moyen 2019	Cours du jour de clôture 31.12.2020	Cours du jour de clôture 31.12.2019
EUR	1,07	1,11	1,08	1,09

Principes d'évaluation et d'organisation des comptes consolidés.

Généralités.

Les comptes consolidés sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation et d'organisation homogènes. Le principe applicable est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les comptes sont évalués en millions de francs et arrondis à un chiffre après la virgule, ce qui peut donner lieu à des différences insignifiantes.

Actif circulant.

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux et les avoirs en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme ayant une durée résiduelle maximale de trois mois. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Les billets de banque se trouvant dans les bancomats exploités par les CFF sont enregistrés comme liquidités au niveau du poste «Comptes de transit». Les **créances résultant de livraisons et de prestations** ainsi que les **autres créances** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques de perte latents par des corrections de valeur en fonction de la structure par âge et sur la base de valeurs empiriques. Les **stocks**, généralement utilisés à des fins propres, sont comptabilisés soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient, déduction faite des éventuels escomptes accordés. Le principe de la valeur la plus basse est appliqué. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. La détention de pièces de rechange stratégiques visant à garantir une exploitation ferroviaire optimale est prise en compte séparément. Tant que leur utilisation est prévisible, ces pièces sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication sans faire l'objet d'une correction de valeur. Les **travaux en cours** sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur d'aliénation réalisable si elle est plus basse (principe de la valeur la plus basse). La saisie de leur résultat ne se fait qu'après le passage du risque de livraison et de prestation du mandataire au mandant (méthode du Completed Contract).

Actif immobilisé.

Les **immobilisations financières** comprennent les titres conservés en portefeuille à long terme, ainsi que les participations non consolidées dans lesquelles CFF SA détient au plus 20 % des voix et qui sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur appropriées et économiquement nécessaires. Les participations dans les sociétés associées incluent les participations dans lesquelles CFF SA détient au moins 20 % des voix et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les prêts à long terme envers des tiers et les sociétés associées sont portés en compte à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets. Les immobilisations financières englobent également les actifs des institutions de prévoyance et les réserves de cotisations d'employeur, lesquelles font l'objet d'une correction de valeur si une renonciation conditionnelle à leur utilisation a été accordée. Des impôts différés actifs sur des différences temporaires ainsi que sur des pertes fiscales reportées ne peuvent être comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'ils pourront être réalisés dans le futur par l'existence de bénéfices imposables suffisants. Les **immobilisations corporelles** sont portées au bilan au coût d'acquisition ou au prix de revient. Les amortissements se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur nécessaires lors de l'évaluation postérieure. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Véhicules	
Véhicules sur rails	20-33
Véhicules routiers et autres	5-20
Infrastructure, superstructure, technique ferroviaire	
Ouvrages d'art	50
Installations de la voie ferrée et de lignes de contact	25-50
Installations de sécurité	15-20
Lignes de transport	33
Autres immobilisations corporelles	
Raccordement, alimentation, élimination	15-25
Conduites haute pression, galeries de captage/dessableurs	40-50
Autres ouvrages hydrauliques	80
Instruments, mobilier et outillage	5-10
Matériel informatique	4-8
Télécommunications	4-20
Équipements techniques, électrotechniques et mécaniques	25-33
Bâtiments	
Bâtiments d'habitation, locaux commerciaux et bureaux	55-75
Autres bâtiments	40-60

Les intérêts passifs échus durant la réalisation des actifs sont activés si le délai requis entre le début du chantier et la mise en service est important. Basée sur la valeur moyenne du bien, l'activation est effectuée au taux moyen des capitaux étrangers portant intérêt. Les valeurs immobilisées en leasing et assimilées à l'achat d'un objet sur le plan économique sont activées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières. Les gains issus de reprises par relocation («sale-and-lease-back») donnent lieu à des opérations de délimitation périodique qui sont dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat. Les pertes de valeur sont débitées directement du résultat consolidé de la période.

Les **terrains non bâtis** englobent les terrains situés dans une zone constructible et ne comportant aucun bâtiment.

Les **immobilisations corporelles en cours de construction** comprennent l'ensemble des coûts sur projets activés, relatifs à des immobilisations corporelles. Les coûts sur projets non activés sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur toute la durée d'utilisation. Les immobilisations incorporelles créées par CFF SA ne sont activées que si elles sont identifiables et génèrent un profit mesurable sur plusieurs années et si les coûts peuvent être définis de manière fiable.

Les durées d'utilisation des immobilisations incorporelles sont estimées comme suit (en années):

	Durée d'utilisation (en années)
Goodwill	5
Droits	selon le contrat
Logiciels	5-8

L'ensemble des coûts sur projets activés figurent au poste «Immobilisations incorporelles en cours de construction». Les coûts sur projets non activés sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Tous les actifs sont contrôlés à la date du bilan en vue d'identifier des signes de **dépréciation d'actifs** (Impairment). On parle de dépréciation lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable, à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'usage. S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable doit être ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation d'actifs doit être inscrite en diminution du résultat consolidé de la période.

Capitaux étrangers.

Les capitaux étrangers sont comptabilisés à leur valeur nominale, exception faite des provisions et des dettes envers les institutions de prévoyance. Sont considérées comme dettes financières à **long terme** toutes les dettes d'une durée résiduelle supérieure à douze mois.

Les **dettes financières** englobent les prêts commerciaux et les avances consentis par la Confédération et des tiers, tels que les dettes bancaires, les dettes résultant de contrats de leasing ou les dettes envers la Caisse du personnel CFF.

Les **prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire** incluent les prêts octroyés par la Confédération et les cantons. Généralement, ils sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

Les **provisions** sont constituées s'il existe des engagements juridiques ou de fait. En cas de forte influence du facteur temps, le montant de la provision fait l'objet d'une opération d'escompte.

La provision vacances/avoirs en temps comprend, outre les gratifications pour ancienneté de service et les soldes de jours de vacances non encore utilisés, les avoirs en temps supplémentaire et les avoirs en temps constitués dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa». Ce modèle offre aux collaborateurs la possibilité de constituer une épargne (temps ou argent) sur un compte de temps individuel et de l'utiliser ultérieurement sous forme de temps.

Les provisions fiscales comptabilisées dans les provisions à long terme regroupent les impôts différés. Elles tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. Elles sont constituées selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptées périodiquement en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

Engagements de prévoyance.

La prévoyance professionnelle des employés de CFF SA, de CFF Cargo SA et de certaines sociétés du groupe est assurée par la Caisse de pensions CFF, juridiquement autonome. La Caisse de pensions CFF a adopté le régime de primauté des cotisations. Son financement est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. Les autres sociétés du groupe sont rattachées à d'autres institutions de prévoyance ou disposent de leur propre institution.

Les incidences économiques sont définies chaque année sur la base des derniers comptes annuels publiés par les institutions de prévoyance ainsi que d'une estimation des risques reposant sur une évaluation dynamique. Elles sont ensuite calculées et portées au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 16. Un avantage économique est inscrit à l'actif lorsque l'excédent de couverture peut être utilisé par la société pour couvrir les charges de prévoyance futures. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions de la constitution d'un engagement à long terme sont remplies. Les variations de l'avantage ou de l'engagement économique par rapport à l'exercice précédent sont enregistrées comme charges de personnel dans le compte de résultat.

Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs englobent également les dettes des CFF pour les prestations des collaborateurs à long terme.

Compte de résultat.

Les produits englobent les produits liés à la vente de prestations de service dans le cadre de l'activité ordinaire et susceptibles de générer un avantage économique. Ils sont comptabilisés déduction faite des remises de prix, rabais, escomptes et frais de cartes de crédit. La date de comptabilisation correspond à la date de la fourniture de la prestation.

Parmi les principales sources de revenus des CFF figurent les produits du trafic (voyageurs et marchandises), les prestations des pouvoirs publics et les produits résultant de la location d'immeubles.

Le **produit du trafic voyageurs** englobe la part des CFF aux recettes réalisées avec les ventes de billets et d'abonnements, tels que l'abonnement général, l'abonnement demi-tarif et les abonnements communautaires. Cette part est définie sur la base des calculs et relevés de l'Union des transports publics. La structure des titres de transport, le nombre de voyageurs et les tronçons parcourus sont extrapolés pour déterminer les recettes par entreprise de transport.

Le **produit du trafic marchandises** est calculé sur la base des prestations de transport réellement effectuées au cours de la période sous revue.

Les **prestations des pouvoirs publics** comprennent les indemnités de la Confédération et des cantons liées à l'infrastructure ferroviaire et au trafic régional voyageurs et destinées à compenser les coûts qui ne sont pas couverts en vertu des conventions passées avec les commanditaires.

Les **produits résultant de la location d'immeubles** regroupent les revenus issus de la location de surfaces commerciales dans les gares, de bureaux et de logements, ajustés à la période.

L'effet découlant de la couverture du risque de change est porté en compte dans le résultat financier.

Produits dérivés.

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les produits dérivés ne servent donc qu'à couvrir les opérations de base.

Les instruments utilisés à des fins de couverture appliquent les principes d'évaluation du sous-jacent, mais le produit est comptabilisé au moment de la réalisation de l'opération de base.

Les instruments de couverture des flux de trésorerie futurs sont indiqués dans l'annexe jusqu'à la réalisation du flux de trésorerie sous-jacent. À la réalisation du flux de trésorerie ou en cas de cession du produit dérivé, la valeur actuelle de l'instrument financier est portée au bilan et comptabilisée dans le résultat de la période de manière congruente par rapport au sous-jacent couvert.

La part à long terme est comptabilisée dans les autres immobilisations financières et reclassée dans les actifs de régularisation lorsqu'elle arrive à échéance.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles.

Les engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les garanties et constitutions de gages ainsi que les autres engagements à caractère conditionnel. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Les créances conditionnelles sont comptabilisées lorsqu'il s'agit d'actifs susceptibles de produire un avantage économique.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

Les autres engagements ne devant pas être portés au bilan englobent l'ensemble des autres engagements ne pouvant pas être résiliés dans un délai de douze mois. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Il s'agit essentiellement d'engagements d'investissement et d'obligations d'achat d'énergie.

Remarques concernant les comptes consolidés.

Modification du périmètre de consolidation.

En 2020, le périmètre de consolidation a connu les modifications suivantes:

- vente d'une participation de 35 % dans CFF Cargo SA, Olten (avril 2020) (voir remarque «Stratégie de partenariat de CFF SA Cargo»);
- achat d'une participation de 45 % dans la centrale électrique Ruppertswil-Auenstein AG, Aarau (septembre 2020) et fusion avec CFF SA au 1^{er} octobre 2020.

Impact de la pandémie de coronavirus sur les comptes financiers.

Comme il est difficile de prévoir les conséquences de la pandémie de coronavirus, les estimations et les décisions discrétionnaires sont soumises à une incertitude accrue en matière de planification.

Cette situation a un impact notamment sur le réexamen de l'actualité de la valeur des biens financiers (Impairment test). Les examens réalisés se sont basés sur les estimations actuelles de l'évolution du marché. Il est très difficile d'estimer les conséquences de la pandémie à long terme. La reprise pérenne du trafic grandes lignes, du trafic marchandises et du secteur immobilier prendra encore du temps. Aux CFF, l'impact de la pandémie de coronavirus sur l'exercice se reflète dans la nette baisse du nombre de voyageurs et l'effondrement du taux de fréquentation dans les gares. L'offre en trafic voyageurs a été réduite pendant la première phase du confinement et le trafic a repris normalement en mai. Dans le secteur immobilier, des concessions ont été faites aux locataires pour compenser en partie le recul de la fréquentation dans les gares et les fermetures imposées par les autorités. Le trafic marchandises a connu un fléchissement de la demande et un recul des prestations de transport. Dans l'ensemble, les CFF déplorent un effondrement de leurs chiffres d'affaires. Il en résulte une lourde perte au titre de l'exercice 2020 et d'importantes sorties de liquidités. Cette perte est atténuée grâce à des fonds supplémentaires alloués par les pouvoirs publics à hauteur de 276,7 millions de francs et pris en compte dans les comptes annuels (voir remarque «Transactions avec des parties liées»). Le trafic régional voyageurs (TRV) bénéficie d'une garantie de déficit en vertu de la loi fédérale sur le soutien des transports publics durant la crise du coronavirus. Par conséquent, les contributions de soutien sont présentées séparément pour le trafic régional voyageurs de CFF SA et des sociétés du groupe. L'Office fédéral des transports (OFT) et les cantons examineront les créances au cours de l'année 2021 avant d'arrêter le montant définitif des contributions.

L'OFT a consenti un avenant à la Convention sur les prestations pour les prestations d'exploitation de la division Infrastructure. Des fonds supplémentaires des pouvoirs publics ont également été pris en compte pour le fret ferroviaire suisse et le trafic transalpin conformément à la loi COVID-19.

1 Produits du trafic.

En millions de francs	2020	2019
Trafic voyageurs	2 464,6	3 468,1
trafic grandes lignes	1 696,6	2 532,0
trafic régional	768,0	936,1
Trafic marchandises	761,5	834,7
Prestations d'exploitation	29,3	39,0
Infrastructure (produit des sillons)	89,4	97,1
Produits du trafic	3 344,9	4 439,0

Dans l'ensemble, les produits du trafic ont reculé de 1094,1 millions de francs (-24,6%).

Depuis la mi-mars, la demande s'est effondrée en trafic national à cause du confinement lié à la crise sanitaire. Le trafic international a même été suspendu pendant un certain temps.

Le produit du trafic marchandises a reculé de 73,2 millions de francs (-8,8%) en raison notamment de la pandémie de coronavirus et de la baisse du cours de l'euro.

2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2020	2019
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs		
Confédération	383,2	320,5
Cantons	428,9	364,0
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	812,0	684,5
Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure ferroviaire dans le cadre des conventions sur les prestations		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 501,3	1 408,0
Parts d'investissements non activables	275,1	294,0
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	383,1	269,9
Total Prestations de la Confédération versées dans le cadre des conventions sur les prestations	2 159,5	1 972,0
Prestations liées aux parts non activées aux investissements assortis d'un financement spécial		
Confédération	147,9	136,8
Cantons	9,4	8,0
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	157,3	144,8
Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire	2 316,8	2 116,7
Indemnités compensatoires versées par la Confédération à Cargo pour le trafic marchandises	20,5	0,9
Total Prestations liées au trafic marchandises	20,5	0,9
Prestations des pouvoirs publics	3 149,4	2 802,1

Les indemnités compensatoires liées aux prestations commandées en trafic régional voyageurs compensent les coûts non couverts par les voyageurs. La hausse de 127,6 millions de francs (+18,6 %) est liée aux fonds supplémentaires de 147,5 millions de francs que les pouvoirs publics ont alloués au trafic régional voyageurs dans le cadre de la crise sanitaire.

L'augmentation de la contribution des pouvoirs publics liée aux amortissements reflète l'extension constante du parc d'installations ferroviaires. La contribution des pouvoirs publics à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire permet de prendre en charge les frais non couverts de l'exploitation après prise en compte des produits des sillons. Ceux-ci incluent une contribution de couverture qui est calculé en pourcentage des produits du trafic. Pour compenser le recul des recettes lié à la crise sanitaire, la contribution à l'exploitation a crû de 113,1 millions de francs. La hausse des indemnités compensatoires versées pour le trafic marchandises s'explique également par le versement d'une aide financière fédérale conformément à la loi COVID-19.

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2019: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise (ZVV) conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

3 Produits résultant de la location d'immeubles.

Les produits résultant de la location d'immeubles ont diminué de 13,2 millions de francs (-2,4 %). Les inaugurations d'immeubles, par exemple d'Europaallee et Gleisribüne à Zurich, ont permis de compenser en partie le recul des loyers en fonction du chiffre d'affaires, lié à la crise sanitaire.

4 Produits accessoires.

En millions de francs	2020	2019
Prestations de service	195,3	217,3
Travaux de maintenance et d'entretien	45,9	34,8
Produits résultant de la location	70,2	68,8
Produits résultant des ventes d'énergie	137,9	119,0
Opérations de change	23,7	35,8
Commissions	20,5	89,0
Matériel et imprimés	32,0	36,3
Participations financières	270,9	112,8
Prestations dans le cadre de projets de construction	20,8	20,9
Contributions au titre du trafic régional voyageurs transfrontalier	27,3	29,4
Autres produits accessoires	81,0	77,0
Produits accessoires	925,4	841,2

Les produits accessoires ont crû de 84,2 millions de francs (+10,0 %).

L'augmentation des participations financières et le recul des commissions s'expliquent par l'introduction du nouveau modèle d'indemnisation des transports publics pour les prestations de conseil et de service. Ces variations entraînent une hausse des autres charges d'exploitation.

5 Prestations propres.

En millions de francs	2020	2019
Investissements	863,3	853,5
Établissement de stocks	386,8	368,9
Prestations propres	1 250,1	1 222,5

Les prestations propres ont crû de 27,6 millions de francs (+2,3 %) en raison de la constitution d'un stock de pièces en vue de la modernisation des locomotives du trafic grandes lignes.

6 Charges de matières premières et consommables.

Les charges de matières premières et consommables ont augmenté de 14,4 millions de francs (+1,9 %), à 752,7 millions. Cet accroissement est également lié à la constitution d'un stock de pièces pour les véhicules du trafic voyageurs.

7 Charges de personnel.

En millions de francs	2020	2019
Charges salariales	3 110,6	3 046,1
Location de personnel	511,4	520,7
Charges sociales	580,0	577,6
Autres charges de personnel	157,8	169,2
Charges de personnel	4 359,7	4 313,6

Les charges de personnel ont crû de 46,1 millions de francs (+1,1 %) par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle a augmenté de 963, à 33 498. Cette croissance concerne principalement les secteurs de la production ferroviaire (mécaniciens et assistants clientèle) et de l'entretien.

8 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2020	2019
Prestations d'exploitation ferroviaire	387,2	334,9
Loyer pour immobilisations corporelles	68,7	62,9
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	560,2	523,4
Charges de véhicules	219,7	213,7
Charges d'énergie	209,4	177,0
Charges d'administration	97,7	110,0
Charges d'informatique	220,3	197,1
Dépenses publicitaires	39,3	74,6
Concessions, droits et taxes	82,6	80,1
Réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires et les prestations des pouvoirs publics	105,0	101,3
Charges d'exploitation diverses	130,7	106,5
Autres charges d'exploitation	2 120,9	1 981,5

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 139,4 millions de francs (+7,0 %).

Les prestations d'exploitation ferroviaire s'inscrivent en augmentation en raison du nouveau modèle d'indemnisation des transports publics. Conformément à ce modèle, les indemnités versées permettent d'octroyer aux entreprises de transport un montant de couverture pour les prestations de conseil et de service fournies.

L'augmentation des charges liées à l'entretien, à la réparation et au remplacement d'installations par des tiers s'explique par les travaux d'entretien supplémentaires consécutifs à la mise en service de nouvelles infrastructures ferroviaires.

Les charges comptabilisées dans la réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires et prestations des pouvoirs publics se basent sur les dispositions appliquées aux entreprises de transports publics en matière de TVA. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, les CFF appliquent une réduction représentant un taux forfaitaire sur les prestations qui leur sont versées par les pouvoirs publics.

9 Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

En millions de francs	2020	2019
Amortissements des immobilisations financières	6,9	12,6
Amortissements des immobilisations corporelles	2 182,7	2 082,4
Amortissements des immobilisations incorporelles	206,6	189,9
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations corporelles	95,6	54,5
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations incorporelles	5,3	4,0
Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles	2 497,1	2 343,3

Les amortissements ont augmenté de 153,8 millions de francs (+6,6 %). Cette hausse s'explique notamment par la mise en service d'ouvrages d'infrastructure tels que le tunnel de base du Ceneri, par la mise en circulation des trains grandes lignes Giruno et duplex TGL et par l'inauguration d'immeubles.

10 Résultat financier.

En millions de francs	2020	2019
Produits de participation et produits financiers tiers	2,1	2,4
Charges financières tiers	-54,7	-54,8
Charges financières prêts de l'actionnaire	-47,5	-47,6
Part au résultat des sociétés associées	-34,2	2,1
Résultats de change	-2,2	2,4
Autres résultats financiers	-2,6	4,5
Résultat financier	-139,0	-90,9

Les charges financières tiers englobent les charges d'intérêts liées aux dettes envers l'institution de prévoyance (voir remarque «Transactions avec des parties liées»).

Le résultat financier négatif s'est dans l'ensemble aggravé de 48,1 millions de francs (+52,9 %) en raison notamment des adaptations de valeur enregistrées par les sociétés associées.

11 Résultat issu de la vente de biens immobiliers.

En millions de francs	2020	2019
Bénéfice provenant de la vente de biens immobiliers	44,0	85,6
Perte provenant de la vente de biens immobiliers	0,0	-0,1
Résultat issu de la vente de biens immobiliers	44,0	85,5

12 Impôts sur les bénéfices.

En millions de francs	2020	2019
Impôts courants sur les bénéfices	15,0	11,9
Impôts différés sur les bénéfices	2,3	2,0
Impôts sur les bénéfices	17,3	13,9

La préention fiscale différée pour perte fiscale reportée des sociétés du groupe imposables s'élève à 33,2 millions de francs (2019: 40,6 millions). Aucun impôt différé sur les reports de perte n'a été porté en compte.

CFF SA et les sociétés du groupe fournissant des prestations en trafic régional voyageurs paient des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Dans le cadre d'une activité de transport concessionnaire, elles sont exonérées aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt immobilier.

13 Parts des minoritaires.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Situation au 1. 1	108,3	104,5
Dividendes	-0,3	-0,3
Variation des parts détenues	46,6	0,0
Part au résultat	-10,0	4,4
Écarts de conversion	0,0	-0,2
Situation au 31. 12	144,5	108,3

14 Liquidités.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Caisse	52,0	62,8
Poste	124,4	332,3
Banques	154,2	152,3
Dépôts à terme	0,0	50,0
Comptes de transit	81,3	113,0
Liquidités	411,8	710,5

15 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	331,7	428,9
envers l'actionnaire (Confédération)	9,8	101,1
envers les sociétés associées	28,5	25,1
Corrections de valeur	-14,6	-13,0
Créances résultant de livraisons et de prestations	355,3	542,1

16 Autres créances.

Les autres créances englobent les avoirs de la déduction de l'impôt préalable et les avances versées aux fournisseurs.

17 Stocks et travaux en cours.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Stocks	582,4	542,9
Travaux en cours	220,2	190,6
Acomptes liés à des commandes clients	-214,5	-178,3
Corrections de valeur	-217,6	-197,7
Stocks et travaux en cours	370,5	357,6

Les travaux en cours ont augmenté de 29,6 millions de francs et les acomptes liés à des commandes clients de 36,2 millions de francs en raison de la construction de bâtiments à Genève Pont-Rouge, Renens et Berne Wankdorf au nom de l'acquéreur.

18 Comptes de régularisation actif.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés	22,2	23,6
Régularisation des prestations à payer	181,2	179,1
Régularisation des prestations payées d'avance	36,1	60,4
Régularisation des indemnités dues	213,1	51,4
Comptes de régularisation actif	452,6	314,5

L'augmentation du compte de régularisation des indemnités dues est liée aux fonds supplémentaires que les pouvoirs publics ont alloués dans le cadre de la crise sanitaire en vertu de la loi COVID-19.

Le compte de régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés comprend la part des coûts de dissolution qui est enregistrée au titre du prochain exercice en parallèle avec le sous-jacent. La part à long terme est comptabilisée dans les autres immobilisations financières. L'exercice précédent a été adapté en conséquence.

19 Immobilisations financières.

En millions de francs	Titres	Participations dans les sociétés associées	Prêts aux sociétés associées	Actifs résultant d'institutions de prévoyance	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs comptables nettes au 1. 1. 2019	81,7	260,1	1,2	1,3	169,3	513,6
Valeurs d'acquisition						
Situation au 1. 1. 2019	90,3	260,1	1,2	1,3	170,2	523,1
Fluctuations de valeur	-0,1	-0,6	0,0	0,0	-1,6	-2,4
Entrées	0,0	9,3	0,0	0,4	175,2	184,9
Sorties	-36,8	0,0	-0,1	-0,3	-1,6	-38,8
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-69,0	-69,0
Situation au 31. 12. 2019	53,4	268,8	1,1	1,4	273,2	597,9
Corrections de valeur cumulées						
Situation au 1. 1. 2019	-8,7	0,0	0,0	0,0	-0,9	-9,6
Entrées	-9,8	0,0	0,0	0,0	-2,8	-12,6
Situation au 31. 12. 2019	-18,5	0,0	0,0	0,0	-3,7	-22,2
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2019	34,9	268,8	1,1	1,4	269,5	575,7
Valeurs d'acquisition						
Situation au 1. 1. 2020	53,4	268,8	1,1	1,4	273,2	597,9
Fluctuations de valeur	0,0	-36,4	0,0	0,0	0,0	-36,4
Entrées	6,9	22,1	0,0	9,3	0,0	38,3
Sorties	0,0	0,0	0,0	-0,3	-1,4	-1,7
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-39,3	-39,3
Situation au 31. 12. 2020	60,3	254,4	1,1	10,4	232,5	558,7
Corrections de valeur cumulées						
Situation au 1. 1. 2020	-18,5	0,0	0,0	0,0	-3,7	-22,2
Entrées	-6,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,9
Situation au 31. 12. 2020	-25,4	0,0	0,0	0,0	-3,7	-29,1
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2020	34,9	254,4	1,1	10,4	228,8	529,6

Les titres englobent les autres participations pour une valeur comptable nette de 34,9 millions de francs (2019: 34,9 millions). Des transactions sans incidence sur les liquidités sont comptabilisées pour un montant de 0,3 million de francs (2019: 0,2 million) dans les sorties. En revanche, il n'y en a aucune dans les entrées contrairement à l'exercice précédent (1,7 million). Les autres immobilisations financières englobent les prêts à des tiers et, nouvellement, les opérations de régularisation à long terme des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés. L'exercice précédent a été adapté en conséquence.

Les entrées et les corrections de valeur liées aux participations dans les sociétés associées concernent essentiellement l'engagement des CFF envers une seule société.

La reclassification concernant les prêts aux tiers est comptabilisée dans les titres à court terme en raison de l'échéance.

20 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction.

En millions de francs	Véhicules (y c. contrats de leasing)	Infrastruct./ super- struct./ technique ferroviaire	Autres immobilisa- tions corporelles	Terrains	Bâtiments	Total Immobilisa- tions corporelles	Immobilisa- tions corporelles en cours de construction et acomptes	Total
Valeurs comptables nettes au 1. 1. 2019	6 965,1	17 648,7	3 452,8	1 632,0	3 972,5	33 671,1	9 421,2	43 092,3
Valeurs d'acquisition								
Situation au 1. 1. 2019	17 612,7	29 484,2	8 660,2	1 639,5	6 566,1	63 962,8	9 421,2	73 384,0
Conversion monétaire	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Entrées	0,2	0,0	1,0	0,0	0,0	1,2	3 561,7	3 562,9
Inscription à l'actif des coûts ultérieurs liés au tunnel de base du Saint-Gothard	0,0	419,8	273,5	14,5	37,8	745,5	0,0	745,5
Sorties	-204,7	-197,5	-129,4	-8,4	-49,7	-589,6	-0,2	-589,8
Reclassifications	923,8	1 048,2	269,3	16,8	620,4	2 878,6	-2 885,8	-7,3
Situation au 31. 12. 2019	18 332,1	30 754,7	9 074,6	1 662,4	7 174,6	66 998,4	10 096,9	77 095,3
Corrections de valeur cumulées								
Situation au 1. 1. 2019	-10 647,6	-11 835,5	-5 207,4	-7,5	-2 593,6	-30 291,7	0,0	-30 291,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Amortissements planifiés	-544,5	-948,5	-426,6	0,0	-162,2	-2 081,8	0,0	-2 081,8
Dépréciations d'actifs	-0,1	0,0	-0,5	0,0	0,0	-0,6	0,0	-0,6
Sorties	198,7	162,9	114,4	0,0	17,5	493,5	0,0	493,5
Reclassifications	-6,8	0,0	6,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31. 12. 2019	-11 000,3	-12 621,1	-5 513,2	-7,5	-2 738,3	-31 880,4	0,0	-31 880,4
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2019								
	7 331,8	18 133,6	3 561,4	1 654,9	4 436,3	35 118,0	10 096,9	45 214,8
dont contrats de leasing	75,7					75,7		75,7
dont objets de rendement				98,8	1 413,5	1 512,3		1 512,3
dont terrains non bâtis				39,9		39,9		39,9
Valeurs d'acquisition								
Situation au 1. 1. 2020	18 332,1	30 754,7	9 074,6	1 662,4	7 174,6	66 998,4	10 096,9	77 095,3
Entrées	0,8	0,0	0,7	4,8	0,0	6,2	3 538,0	3 544,3
Reprise du tunnel de base du Ceneri	0,0	1 358,0	104,8	0,0	91,2	1 554,1	0,0	1 554,1
Sorties	-320,0	-1 013,2	-181,7	-10,8	-28,1	-1 553,7	0,0	-1 553,7
Reclassifications	1 258,1	1 906,1	474,3	21,5	897,6	4 557,6	-4 569,0	-11,4
Situation au 31. 12. 2020	19 271,0	33 005,6	9 472,8	1 677,9	8 135,3	71 562,6	9 066,0	80 628,6
Corrections de valeur cumulées								
Situation au 1. 1. 2020	-11 000,3	-12 621,1	-5 513,2	-7,5	-2 738,3	-31 880,4	0,0	-31 880,4
Amortissements planifiés	-576,9	-992,2	-428,0	0,0	-179,9	-2 177,0	0,0	-2 177,0
Dépréciations d'actifs	-0,2	-3,8	-0,8	0,0	-1,0	-5,8	0,0	-5,8
Sorties	297,9	948,6	155,1	0,0	19,6	1 421,2	0,0	1 421,2
Reclassifications	7,9	-0,5	-0,2	0,0	-7,1	0,0	0,0	0,0
Situation au 31. 12. 2020	-11 271,6	-12 669,0	-5 787,2	-7,5	-2 906,7	-32 641,9	0,0	-32 641,9
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2020								
	7 999,4	20 336,6	3 685,6	1 670,4	5 228,6	38 920,7	9 065,9	47 986,6
dont contrats de leasing	69,4					69,4		69,4
dont objets de rendement				108,9	1 916,9	2 025,7		2 025,7
dont terrains non bâtis				38,8		38,8		38,8

Les acomptes s'élèvent à 542,3 millions de francs (2019: 1040,3 millions).

Les investissements comprennent à hauteur de 80,7 millions de francs (2019: 92,3 millions) des contributions aux investissements versées par les pouvoirs publics au titre, par exemple, de la lutte contre le bruit et de la mise en œuvre de diverses mesures conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts d'emprunt ont été activés à hauteur de 17,4 millions de francs (2019: 22,0 millions).

Les dépréciations d'actifs concernent les amortissements extraordinaires d'immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 95,6 millions de francs (2019: 54,5 millions). Ils ne sont pas comptabilisés dans les corrections de valeur cumulées.

Au 1^{er} septembre 2020, AlpTransit Gotthard SA (ATG) a remis le tunnel de base du Ceneri à CFF SA. Avec la reprise, l'actif immobilisé de la division Infrastructure a augmenté de 1555,4 millions de francs. Il s'agit d'un investissement sans incidence sur les liquidités, car la cession est financée par des prêts non remboursables que les pouvoirs publics ont octroyés pour l'infrastructure ferroviaire. Parallèlement, ATG avait investi 1146,1 millions de francs pour la percée du tunnel, des travaux qui ont été financés à l'aide des contributions d'investissement des pouvoirs publics. Ces frais ont également été transférés dans leur intégralité à CFF SA.

L'accroissement des immobilisations corporelles est principalement dû au renouvellement et à l'extension des infrastructures, par exemple pour le désenchevêtrement sur le tronçon Bâle–Muttentz, la construction du tunnel de l'Eppenbergr sur la ligne Olten–Aarau et l'aménagement du corridor de 4 mètres. L'agrandissement du parc de véhicules en trafic régional comme en trafic grandes lignes et la construction d'objets de placement dans les régions de Genève et Zurich expliquent également cette hausse. Les entrées englobent en outre des investissements dans les gares de Lausanne, Bâle et Zurich.

21 Immobilisations incorporelles.

En millions de francs	Goodwill	Droits	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
Valeurs comptables nettes au 1. 1. 2019	0,0	143,8	515,3	319,2	978,3
Valeurs d'acquisition					
Situation au 1. 1. 2019	9,9	326,8	1 634,2	329,0	2 299,9
Entrées	0,0	0,0	1,3	222,4	223,7
Inscription à l'actif des coûts ultérieurs liés au tunnel de base du Saint-Gothard	0,0	0,0	1,9	0,0	1,9
Sorties	0,0	-1,1	-82,6	0,0	-83,6
Reclassifications	0,0	2,0	205,8	-200,6	7,3
Situation au 31. 12. 2019	9,9	327,7	1 760,6	350,9	2 449,1
Corrections de valeur cumulées					
Situation au 1. 1. 2019	-9,9	-182,9	-1 118,9	-9,8	-1 321,6
Amortissements planifiés	0,0	-6,1	-183,8	0,0	-189,9
Sorties	0,0	1,0	77,9	0,0	78,9
Reclassifications	0,0	0,0	-9,2	9,2	0,0
Situation au 31. 12. 2019	-9,9	-187,9	-1 234,0	-0,7	-1 432,5
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2019	0,0	139,8	526,6	350,2	1 016,6
Valeurs d'acquisition					
Situation au 1. 1. 2020	9,9	327,7	1 760,6	350,9	2 449,1
Entrées	0,0	0,0	0,7	241,6	242,3
Reprise du tunnel de base du Ceneri	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3
Sorties	0,0	-1,5	-99,5	0,0	-101,0
Reclassifications	0,0	1,6	183,1	-173,3	11,4
Situation au 31. 12. 2020	9,9	327,8	1 846,2	419,1	2 603,1
Corrections de valeur cumulées					
Situation au 1. 1. 2020	-9,9	-187,9	-1 234,0	-0,7	-1 432,5
Amortissements planifiés	0,0	-6,3	-193,0	0,0	-199,3
Dépréciations d'actifs	0,0	-1,4	-5,8	0,0	-7,3
Sorties	0,0	1,5	94,3	0,0	95,7
Reclassifications	0,0	2,7	-2,7	0,0	0,0
Situation au 31. 12. 2020	-9,9	-191,6	-1 341,2	-0,7	-1 543,4
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2020	0,0	136,3	505,0	418,4	1 059,7

Les acomptes s'élèvent à 77,4 millions de francs (2019: 75,2 millions).

Les dépréciations d'actifs concernent les amortissements extraordinaires d'immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 5,3 millions de francs (2019: 4,0 millions). Ils ne sont pas comptabilisés dans les corrections de valeur cumulées.

Se reporter à la remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction» pour de plus amples informations sur la reprise du tunnel de base du Ceneri.

Les droits comprennent entre autres les droits liés au trafic international de coopération, les concessions du droit d'eau, les droits de superficie, les droits de passage et les droits de passage souterrain. Les immobilisations en cours de construction regroupent les projets concernant des logiciels et les acomptes pour concessions du droit d'eau.

22 Dettes financières.

En millions de francs	31.12.2020	31.12.2019
Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires	1 120,2	1 075,0
Dettes résultant de contrats de leasing	0,0	96,7
Dettes financières envers les sociétés associées	1,0	1,1
Prêts de tiers	3,5	0,0
Prêts de la Confédération (commerciaux)	150,0	0,0
Prêts d'institutions de prévoyance	85,1	81,9
Total Dettes financières à court terme	1 359,9	1 254,7
Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	2 474,4	1 934,3
Dettes résultant de contrats de leasing	45,2	0,0
Caisse du personnel	823,9	838,9
Prêts de tiers	102,0	105,5
Prêts de la Confédération (commerciaux)	5 000,0	4 400,0
Prêts d'institutions de prévoyance	1 005,1	1 090,3
Total Dettes financières à long terme	9 450,7	8 368,9
Dettes financières	10 810,5	9 623,6

En raison de l'échéance, un montant de 586,8 millions de francs, initialement comptabilisé dans les dettes financières à long terme, a été reclassé dans les dettes financières à court terme (2019: 727,7 millions).

Les corrections de valeur de marché et de devises sur les dettes financières à long terme s'élèvent à -0,8 million de francs (2019: -3,4 millions) et n'ont aucune incidence sur les liquidités.

Les conditions des prêts commerciaux de la Confédération sont conformes aux prescriptions de l'Administration fédérale des finances.

Les dettes financières ont augmenté de 1186,9 millions de francs, à 10 810,5 millions. Cet accroissement s'explique par le flux de trésorerie disponible négatif dont le net recul est dû à la baisse des revenus liée à la pandémie de coronavirus et aux investissements opérés, en particulier dans le matériel roulant et les biens immobiliers.

23 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31.12.2020	31.12.2019
Prêts à court terme		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	0,3	0,3
Prêts des cantons (sans intérêts)	0,3	0,3
Prêts des cantons (avec intérêts)	0,0	6,0
Total Prêts à court terme	0,6	6,6
Prêts à long terme		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	21 754,5	19 713,4
Prêts des cantons (sans intérêts)	2 057,8	2 010,0
Total Prêts à long terme	23 812,3	21 723,4
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23 812,9	21 730,0

La reprise du tunnel de base du Ceneri entraîne une augmentation des prêts de la Confédération sans intérêts à hauteur de 1555,4 millions de francs (voir remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction»). La hausse des prêts est également imputable à l'avancement des travaux dans le cadre de certains projets réalisés au titre du Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) et du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES).

Détails des prêts envers l'actionnaire (Confédération).

En millions de francs	31.12.2020	31.12.2019
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention sur les prestations)	3 711,9	3 776,2
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention de mise en œuvre)	16 332,0	14 257,5
Prêts du Fonds d'infrastructure	1 523,4	1 492,3
Prêts issus d'autres conventions	187,4	187,8
Prêts commerciaux (cf. remarque 22)	5 150,0	4 400,0
Prêts envers l'actionnaire (Confédération)	26 904,8	24 113,7

À l'exception du prêt commercial, tous les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

24 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	696,5	803,0
envers l'actionnaire (Confédération)	30,1	29,0
envers les sociétés associées	1,4	0,7
Dettes résultant de livraisons et de prestations	728,1	832,7

25 Autres dettes.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Autres dettes à court terme		
Dettes envers les institutions publiques	91,4	98,3
Dettes financières envers les sociétés associées	0,2	0,0
Autres dettes	127,0	67,9
Total Autres dettes à court terme	218,6	166,3
Autres dettes à long terme		
Recettes imputées	55,0	57,7
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs	630,0	681,8
Total Autres dettes à long terme	685,0	739,4
Autres dettes	903,6	905,7

Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs englobent les dettes des CFF pour les prestations des collaborateurs à long terme pour un montant de plus de 180,0 millions de francs.

Données sur les institutions de prévoyance.

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)	Valeur nominale	Renonciation à l'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat RCE dans charges de personnel	Résultat RCE dans charges de personnel
En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2020	31. 12. 2020	2020	31. 12. 2019	2020	2019
Fonds patronaux	9,1	0,0	9,1	9,1	0,1	-0,1	-0,1
Institutions de prévoyance	1,3	0,0	1,3	0,2	1,3	-0,2	-0,2
Total	10,4	0,0	10,4	9,3	1,4	-0,3	-0,3
Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture	Part économique de l'entreprise	Part économique de l'entreprise	Variation par rapport à l'exercice précédent avec effet sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	Charges de prévoyance dans charges de personnel
En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2020	31. 12. 2019			2020	2019
Fonds patronaux	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Plans de prévoyance sans excédent ou insuffisance de couverture	0,0	-450,0	-496,8	46,8	-354,7	-307,9	-305,5
Total	0,0	-450,0	-496,8	46,8	-354,8	-308,0	-305,6

Depuis son assainissement en 2007 et 2010, il subsiste une dette de prêt de 1090,3 millions de francs (2019: 1172,1 millions) vis-à-vis de la Caisse de pensions CFF.

Afin de garantir durablement le niveau des rentes actuelles et futures, la Caisse de pensions CFF a décidé, dans le cadre du train de mesures 2016, de baisser le taux d'intérêt technique, d'introduire une table de génération et consécutivement de réduire le taux de conversion de manière échelonnée. Le taux de couverture de la Caisse de pensions CFF a augmenté à 108,5 % au 31 décembre 2020 (2019: 105,4 %).

26 Comptes de régularisation passif.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Titres de transport	637,5	732,9
Charges financières	36,7	39,4
Charges fiscales courantes	1,8	4,9
Autres	703,6	748,9
Comptes de régularisation passif	1 379,6	1 526,0

S'agissant des titres de transport, la régularisation porte sur la durée de validité résiduelle des abonnements généraux, des abonnements demi-tarif et des abonnements de parcours en circulation ainsi que sur les cartes multicourses.
Les autres comptes de régularisation comprennent des passifs sur les recettes réalisées dans les points de vente CFF et créditées à d'autres entreprises de transport concessionnaires, ainsi que des factures de fournisseurs n'ayant pas encore été reçues.

27 Provisions.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Provisions à court terme	287,5	284,7
Provisions à long terme	574,3	563,8
Provisions	861,9	848,5

Tableau de variation des provisions.

En millions de francs	Engagements de prévoyance	Sites contaminés	Secteur de l'énergie	Vacances/avoirs en temps	Restructurations	Impôts différés	Autres	Total
Valeur comptable au 1. 1. 2019	0,3	38,5	399,4	165,2	78,5	4,9	148,8	835,4
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,3
Constitution	3,4	0,0	0,0	28,4	0,6	2,5	101,9	136,8
Utilisation	0,0	-2,0	-10,0	-6,3	-6,2	-0,5	-44,8	-69,8
Dissolution	0,0	-0,1	-5,0	0,0	-14,8	0,0	-33,7	-53,6
Valeur comptable au 31. 12. 2019	3,6	36,4	384,4	187,3	58,1	6,9	171,9	848,5
dont provisions à court terme	0,0	3,0	10,4	141,4	12,1	0,0	117,9	284,7
dont provisions à long terme	3,6	33,4	374,0	45,9	46,0	6,9	54,0	563,8
Valeur comptable au 1. 1. 2020	3,6	36,4	384,4	187,3	58,1	6,9	171,9	848,5
Constitution	1,7	0,3	1,5	26,2	1,3	2,5	81,9	115,5
Utilisation	0,0	-1,2	-10,4	-23,3	-2,5	-0,1	-23,8	-61,4
Dissolution	0,0	0,0	0,0	0,0	-12,1	0,0	-23,7	-35,8
Reclassification	-4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,9
Valeur comptable au 31. 12. 2020	0,4	35,5	375,5	190,2	44,8	9,2	206,3	861,9
dont provisions à court terme	0,0	1,8	8,9	131,8	7,7	0,0	137,4	287,5
dont provisions à long terme	0,4	33,7	366,6	58,4	37,1	9,2	68,9	574,3

Une provision de 110,0 millions de francs a été constituée pour l'assainissement des sites contaminés à l'issue de la transformation des CFF en une société anonyme en 1999. En 2020, 1,2 million de francs ont été prélevés sur la provision pour les travaux de dépollution.

Pour l'assainissement du secteur de l'énergie, une provision de 1,2 milliard de francs avait été définie en avril 2001. Depuis, elle a été utilisée pour couvrir les pertes liées à la vente de centrales et de participations, et les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché. La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires s'élève encore à 375,5 millions de francs.

La provision vacances/avoirs en temps a augmenté de 2,9 millions de francs en raison notamment de nouvelles épargnes temps comptabilisées par le personnel dans le cadre du modèle de durée de la vie active «Flexa».

En 2020, les provisions pour restructurations ont été dissoutes à hauteur de 12,1 millions de francs, car les collaborateurs et les collaboratrices ayant trouvé un poste en interne ou sur le marché du travail ont été plus nombreux que prévu.

Les autres provisions contiennent des provisions pour risques de procès et risques commerciaux ainsi que des provisions d'assurance pour sinistres. Des provisions pour de nouveaux sinistres ont été constituées à hauteur de 40,4 millions de francs. Un montant de 19,7 millions de francs a dû être prélevé pour le règlement de sinistres.

La provision constituée en 2019 pour la modernisation des commandes de portes sur les VU IV et les véhicules équipés de systèmes similaires a été augmentée de 25,9 millions de francs en raison de nouvelles connaissances. Une provision de 7,7 millions de francs a également été constituée pour les futures contributions d'assainissement des fondations qui permettent à certaines catégories professionnelles de partir en retraite anticipée.

28 Variation de l'actif circulant net ayant une incidence sur les liquidités.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Diminution des créances résultant de livraisons et de prestations	186,8	33,8
Augmentation des stocks et travaux en cours	-13,0	-28,2
Augmentation des autres créances	-107,8	-31,2
Diminution/augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations	-104,6	47,2
Diminution/augmentation des autres dettes à court terme	-94,1	79,1
Variation de l'actif circulant net ayant une incidence sur les liquidités	-132,7	100,7

Endettement net.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Engagements financiers	22	10 810,5	9 623,6
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	23 812,9	21 730,0
Total Engagements financiers		34 623,4	31 353,7
./. Liquidités et créances financières à court terme		-431,8	-711,4
Endettement net		34 191,6	30 642,3
Variation par rapport à l'exercice précédent		3 549,3	1 772,8

L'endettement net porteur d'intérêts a crû de 1466,4 millions de francs, à 10 378,7 millions (2019: 8912,3 millions).

Tant l'endettement destiné à compenser le manque à gagner dû à la pandémie de coronavirus et les investissements commerciaux que les prêts de la Confédération et des cantons pour financer les commandes de projets d'infrastructure sont en hausse.

Autres données.

Engagements conditionnels et actifs mis en gage.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Cautionnements, obligations de garantie	42,2	35,9
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	3 046,5	2 360,8
Autres engagements à caractère conditionnel	494,5	517,4
Engagements conditionnels et actifs mis en gage	3 583,2	2 914,0

Les autres engagements à caractère conditionnel regroupent les clauses de responsabilité statutaires, les engagements résultant du capital social des participations non libéré et les risques de procès.

Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

Les CFF détiennent des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

Créances conditionnelles.

Les contrats de livraison d'ouvrage pour les acquisitions de matériel roulant prévoient habituellement le paiement de pénalités en cas de retard de livraison. Celles-ci sont associées à des critères définis de manière contractuelle. Le montant de la pénalité due en cas de retard dans la livraison des trains duplex pour le trafic grandes lignes ne peut être définitivement fixé qu'après réception de l'ensemble des véhicules.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Engagements d'investissement	5 880,0	6 660,9
Obligations dans le secteur de l'énergie	1 131,2	1 176,7
Autres	2 843,0	2 537,9
Autres engagements ne devant pas être portés au bilan	9 854,2	10 375,6

Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Payables dans un délai de 12 mois	9,5	9,1
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	38,0	40,3
Payables dans un délai supérieure à 5 ans	70,5	84,2
Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan	118,1	133,7

Transactions avec des parties liées.

Transactions avec l'actionnaire.

La Confédération détient la totalité des actions de CFF SA. Concernant les transactions avec l'actionnaire, nous renvoyons le lecteur à l'aperçu des prestations des pouvoirs publics.

Aperçu des prestations des pouvoirs publics.

Durant l'exercice sous revue, la Confédération a versé aux CFF des prestations compensatoires à hauteur de 5940,4 millions de francs (2019: 3896,8 millions) pour les prestations commandées en trafic régional voyageurs, pour les prestations fournies en trafic marchandises en vue de la réalisation de l'objectif du transfert de la route au rail, ainsi que pour les investissements effectués au titre du réseau ferroviaire, y compris l'entretien et l'exploitation. Ce montant est ventilé comme suit:

En millions de francs	2020	2019
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	317,6	320,5
Contribution au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19 65,6	0,0
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Amortissements	1 501,3	1 408,0
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Parts non activables	275,1	294,0
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Contribution à l'exploitation	273,1	269,9
Avenant à la Convention sur les prestations de la Confédération pour CFF Infrastructure – Contribution à l'exploitation	Loi COVID-19 109,9	0,0
Prestations liées aux parts non activées aux investissements assortis d'un financement spécial	147,9	136,8
Indemnités compensatoires de la Confédération versées à Cargo pour le trafic marchandises	1,2	0,9
Contribution au trafic combiné transalpin	Loi COVID-19 0,3	0,0
Contribution au fret ferroviaire suisse	Loi COVID-19 19,0	0,0
Total Prestations de la Confédération influant sur le résultat	2 711,1	2 430,1
Augmentation des prêts de la Confédération pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	2 041,1	1 403,7
Contributions à fonds perdu pour les investissements, notamment la percée du tunnel du Ceneri	1 188,3	63,0
Total Prestations de la Confédération	5 940,4	3 896,8
En outre, les cantons ont versé aux CFF les indemnités et prestations suivantes:		
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	347,0	364,0
Contribution au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19 81,9	0,0
Prestations liées aux parts non activées aux investissements assortis d'un financement spécial	9,4	8,0
Total Prestations des cantons influant sur le résultat	438,3	372,0
Augmentation des prêts des cantons pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	41,8	75,7
Contributions à fonds perdu pour les investissements	38,5	29,4
Total Prestations des cantons	518,6	477,0
Total Prestations des pouvoirs publics	6 459,0	4 373,8

Concernant la contribution versée en faveur de la Communauté de transport zurichoise (ZVV), nous renvoyons le lecteur à la remarque 2 «Prestations des pouvoirs publics».

Se reporter à la remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction» pour de plus amples informations sur la reprise du tunnel de base du Ceneri.

Transactions avec des sociétés associées.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Produits d'exploitation	199,6	263,3
Charges d'exploitation	-28,5	-33,2
Transactions avec des sociétés associées	171,0	230,1

Les créances et les dettes envers les sociétés associées sont présentées séparément aux remarques 15 «Créances résultant de livraisons et de prestations» et 24 «Dettes résultant de livraisons et de prestations».

Les produits d'exploitation englobent des travaux à hauteur de 38,3 millions de francs (2019: 17,5 millions) pour le compte d'AlpTransit Gotthard SA. Les CFF ont effectué ces travaux dans le cadre de la mise en service du tunnel de base du Ceneri conformément aux conditions fixées par l'Office fédéral des transports.

En 2020, AlpTransit Gotthard SA a assuré des travaux de maintenance sur les installations appartenant aux CFF pour une valeur de 0,4 million de francs (2019: aucuns travaux).

Par ailleurs, au cours de l'exercice sous revue, AlpTransit Gotthard SA a cédé aux CFF les parts activées du tunnel de base du Ceneri pour 1555,4 millions de francs, ce qui correspond aux coûts d'acquisition (voir remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction»).

Transactions avec les institutions de prévoyance professionnelle.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Prêts et comptes courants à court terme	86,7	83,5
Prêts à long terme	1 005,1	1 090,3
Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	1 091,9	1 173,8

Les dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle sont liées à la souscription d'un prêt en vue d'honorer les engagements au titre des mesures d'assainissement décidées en 2007 et 2010. Toutes les créances résultant de contrats de location actuels ou futurs concernant des grandes gares CFF dûment choisies ont été cédées, avec tous les droits de préférence et autres droits accessoires qui s'y rapportent, à la Caisse de pensions CFF afin de garantir ce prêt.

Un amortissement de 81,9 millions de francs a été effectué au cours de l'exercice sous revue (2019: 78,7 millions). Les charges d'intérêts pour les prêts se sont élevées à 46,9 millions de francs (2019: 50,0 millions). Le taux d'intérêt reflète les perspectives de rendement de la Caisse de pensions au moment de son assainissement. Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs ont été utilisées à raison d'environ un quart du montant des charges d'intérêts.

Instruments financiers.

Les CFF ont défini un plan d'investissement à long terme pour l'acquisition de matériel roulant et les projets de développement dans le segment immobilier. Ce plan fait l'objet d'un financement dont la durée doit être, si possible, calquée sur la durée de vie ou d'utilisation de l'objet.

Pour les plans d'investissement en cours et futurs, les CFF se prémunissent contre les fluctuations des taux et des monnaies en choisissant judicieusement des financements dans le cadre des limites de risque correspondantes.

Les risques de marché sont couverts individuellement pour les projets de grande envergure s'étendant sur plusieurs années. Les besoins immédiats et les flux monétaires liés à l'activité quotidienne sont équilibrés au sein du groupe et seules les positions nettes résiduelles sont couvertes contre les risques de change.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change ainsi que les risques liés aux intérêts ou aux fluctuations du prix de l'énergie étaient couverts par les produits dérivés suivants:

Instrument	Motif	Valeur			Valeur		
		Volume du contrat	positive	négative	Volume du contrat	positive	négative
En millions de francs		31. 12. 2020	31. 12. 2020	31. 12. 2020	31. 12. 2019	31. 12. 2019	31. 12. 2019
Monnaies	Couverture	494,0	3,3	2,2	549,2	11,6	1,4
Intérêts	Couverture	1 232,1	0,0	202,9	1 232,1	0,7	165,5
Autres sous-jacents	Couverture	604,9	36,4	34,6	303,9	17,0	14,3
Instruments financiers		2 331,1	39,7	239,6	2 085,1	29,4	181,2

La faiblesse persistante des taux d'intérêt à long terme et les incertitudes quant à l'évolution à moyen et long termes ont incité les CFF à poursuivre une politique de financement prudente.

De nouveaux financements ont été souscrits, généralement sous la forme de crédits à taux fixe à long terme.

La nette baisse du loyer de l'argent a impacté négativement la valeur des instruments de couverture sur le marché.

Couverture des risques de change à l'échelle du groupe (risques de transaction).

Corporate Treasury répond de la gestion des risques de change à l'échelle du groupe (risques de transaction).

Au cours de l'exercice sous revue, les opérations de couverture des risques de change internes au groupe ont eu les incidences suivantes sur le résultat des divisions:

En millions de francs	2020	2019
Voyageurs	-3,7	-2,3
Immobilier	-0,1	0,0
Marchandises	4,3	4,2
Infrastructure	-3,1	2,1

Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques.

Management du risque.

Dans l'ensemble du groupe, les CFF appliquent un système de management du risque basé sur la norme ISO 31000:2018 et en adéquation avec la stratégie et la planification financière. Le processus de management du risque permet d'identifier et d'évaluer les risques majeurs aux différents échelons avant d'en déduire les mesures de gestion appropriées. Les propriétaires des risques répondent de la mise en œuvre opérationnelle du management du risque dans leur domaine de compétences. Le management du risque est une tâche de direction et fait partie intégrante des activités, des processus et des prises de décision.

Corporate Risk Management.

Chaque année, la Direction du groupe soumet une évaluation des risques au Conseil d'administration sous la forme d'un rapport sur les risques d'entreprise incluant une mise à jour des risques et un contrôle des mesures prises. Le rapport sur les risques d'entreprise reprend notamment les risques majeurs actuels pour le groupe. Conformément à la politique de management du risque des CFF et à l'instruction du groupe correspondante, l'évaluation des risques et le rapport y afférent se basent sur une matrice d'évaluation unifiée à l'échelle du groupe et des groupes de risques.

Le 8 et le 9 décembre 2020, le comité Risque et compliance et le Conseil d'administration ont approuvé le rapport sur les risques d'entreprise relatif à l'année 2020 après une analyse scrupuleuse. Le rapport sur les risques d'entreprise constitue la base des processus de risques décrits ci-après.

Management du risque et système de contrôle interne (SCI) des CFF.

Le système de contrôle interne mis en œuvre garantit que les propriétaires des risques soumettent une fois par an l'ensemble des processus financiers à une évaluation des risques.

Management des risques financiers.

Dans le cadre de leur activité commerciale, les CFF sont exposés à des risques financiers, à des risques de marché (risques de fluctuation des taux d'intérêt, risques de change et risques de variation des prix de l'énergie), à des risques de trésorerie et de crédit (contreparties financières). Corporate Treasury répond de la gestion des risques à l'échelle du groupe dans les limites de risque fixées.

Risques de fluctuation des taux d'intérêt.

Les fluctuations des taux d'intérêt influent directement sur les charges de financement des CFF. Ce risque est géré par Corporate Treasury en lissant les profils d'échéances et en optant alternativement pour des tranches de financement à long terme et à taux fixe ou pour des financements à taux variable combinés avec d'autres instruments de couverture («swaps»). Le risque est limité via un seuil annuel (année en cours) et pluriannuel. Le respect des limites est contrôlé une fois par mois. Corporate Treasury se base sur cinq indicateurs de contrôle pour garantir une structure de financement équilibrée et adaptée.

Risques de change.

Les risques de change nets résultant des transactions des divisions et des sociétés du groupe sont couverts de manière centrale par Corporate Treasury. Ce dernier couvre quant à lui les risques de change auprès de banques dûment choisies. Le risque de change est limité par deux seuils (EUR et USD) et par les perspectives de risques sur douze mois. Le respect des limites est contrôlé une fois par mois.

Risques de variation des prix de l'énergie.

Les ventes d'excédents énergétiques, de même que les achats opérés pour faire face aux pics de consommation d'électricité, exposent les CFF à des variations de cours sur les marchés de l'énergie, même s'ils continuent dans une large mesure à disposer d'une autonomie énergétique. Ce risque est limité par des opérations à terme (notamment Forwards, Swaps, Länder spreads), et dans une moindre mesure par des options sur le prix de l'énergie.

Risques de trésorerie.

Dans le cadre de l'identification systématique des risques de trésorerie, Corporate Treasury réalise une planification continue et constamment actualisée des liquidités, des devises et des finances. La trésorerie est gérée par le biais de financements à court terme ainsi que d'un pool central regroupant les principaux comptes des CFF en francs suisses et en euros.

Pour garantir une trésorerie, les CFF ont constitué une réserve de liquidité opérationnelle et convenu de lignes de crédit à court terme. La réserve de liquidité opérationnelle a été augmentée temporairement en raison de la crise sanitaire. En outre, le plafond pour le prélèvement d'avances à terme fixe a été relevé de 550 millions de francs en juillet auprès de l'Administration fédérale des finances pour pallier rapidement les éventuels problèmes de liquidité.

Pour financer leurs investissements commerciaux, les CFF ont essentiellement recours à l'Administration fédérale des finances et à EUROFIMA, la société de financement des compagnies de chemins de fer européennes pouvant compter sur la garantie de leurs propriétaires. La disponibilité des financements de la Confédération est réglée dans les objectifs stratégiques que le Conseil fédéral a assignés aux CFF ainsi que dans une convention passée avec l'Administration fédérale des finances.

Par ailleurs, les CFF bénéficient de lignes de crédit auprès de diverses banques.

Risques de crédit (risques de contrepartie).

Le risque de crédit représente un danger de pertes dans l'hypothèse où des contreparties ne seraient plus en mesure d'honorer leurs engagements. Pour limiter les risques de telles défaillances, les placements et les opérations de couverture sont uniquement réalisés auprès d'établissements financiers disposant au moins de la note BBB (Investment Grade) auprès d'une agence de notation reconnue (ou d'une notation similaire mesurée sur la base de critères retraçables). Des directives claires sur les limites des crédits par contrepartie permettent en outre de réduire davantage les risques.

Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 25 février 2021, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes consolidés.

Stratégie de partenariat de CFF Cargo SA.

Swiss Combi AG, société composée de plusieurs prestataires logistiques suisses, a repris 35 % de CFF Cargo Suisse SA et est ainsi devenue partenaire de l'entreprise de fret ferroviaire leader en Suisse. Le partenariat renforce le transfert du trafic de marchandises de la route au rail et améliore durablement le taux d'utilisation du trafic par wagons systématique et du trafic combiné. L'objectif est de renforcer la compétitivité du chemin de fer au cœur de la chaîne logistique des clients.

Paiements compensatoires d'Immobilier à Infrastructure.

Dans le cadre de la stratégie du propriétaire 2019-2022, les CFF ont convenu avec la Confédération du versement d'une indemnité compensatoire par Immobilier à Infrastructure. En vertu de la Convention sur les prestations passée entre les deux parties, les versements annuels ont été fixés à 150,0 millions de francs.

Cette indemnité comprend une indemnité compensatoire versée directement à Infrastructure (117,6 millions de francs) et des produits d'intérêts accordés aux unités centrales (32,4 millions de francs), puis reversés à Infrastructure sous forme d'indemnités compensatoires.

Paiements compensatoires d'Immobilier au titre de l'assainissement et de la stabilisation de la Caisse de pensions CFF.

Conformément au message du Conseil fédéral du 5 mars 2010 sur l'assainissement de la Caisse de pensions CFF, la contribution de 1493,0 millions de francs versée en 2007 par les CFF doit être financée par Immobilier. En 2016, les CFF ont effectué un autre versement de 690,0 millions de francs à la Caisse de pensions CFF à des fins de stabilisation de la situation financière, lequel a également été financé par Immobilier. En 2020, Immobilier a versé une indemnité compensatoire d'un montant de 84,2 millions de francs (2019: 178,2 millions) aux unités centrales pour le paiement des amortissements et des intérêts.

Informations sur les segments.

Les informations sur les segments sont ventilées sur cinq segments: Voyageurs, Immobilier, Marchandises, Infrastructure et Unités centrales. L'activité commerciale demeurant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations à la page 100 sont intégrées dans les segments.

Le poste «Autres résultats» comprend le résultat financier, le résultat issu de la vente de biens immobiliers, ainsi que les impôts sur les bénéfices et les parts des minoritaires.

Information sur les segments: groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Voyageurs		Immobilier		Marchandises	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Données sur le compte de résultat						
Produits d'exploitation	4 394,3	5 184,4	867,3	876,0	888,7	943,4
dont						
Produits du trafic	2 546,2	3 558,5	0,0	0,0	806,7	886,4
Prestations des pouvoirs publics	857,1	728,7	0,0	0,0	21,0	0,9
Produits résultant de la location d'immeubles	3,1	6,6	683,0	687,8	0,8	1,0
Charges d'exploitation	-4 994,1	-4 928,5	-634,0	-600,3	-922,6	-943,3
dont						
Charges de personnel	-1 860,6	-1 838,0	-127,6	-130,0	-399,1	-387,6
Amortissements	-670,5	-615,7	-216,7	-200,9	-32,5	-28,1
Charges liées aux prestations d'exploitation ferroviaire	-1 100,9	-1 156,9	-1,3	-0,9	-249,5	-292,2
Résultat d'exploitation/EBIT	-599,8	255,9	233,3	275,7	-33,9	0,1
Autres résultats	-68,9	-41,4	-21,4	30,5	7,6	2,9
Paiements compensatoires à Infrastructure/prêt Caisse de pensions	0,0	0,0	-201,8 ¹	-295,8 ¹	0,0	0,0
Résultat de la division/du groupe	-668,7	214,5	10,1	10,4	-26,4	3,0

¹ Paiements compensatoires hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (32,4 millions de francs, 2019: 32,4 millions) s'élèvent à 234,2 millions de francs (2019: 328,2 millions).

Données sur le flux de trésorerie						
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	-140,5	950,9	166,5	88,7	-19,3	10,6
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement	-1 198,6	-884,3	-479,6	-364,3	-30,2	-32,6
Flux de trésorerie disponible avant financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-1 339,1	66,6	-313,2	-275,6	-49,5	-22,1
Financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	70,4	38,7	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-1 268,7	105,2	-313,2	-275,6	-49,6	-22,2
	31. 12. 2020	31. 12. 2019	31. 12. 2020	31. 12. 2019	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Données sur le bilan						
Actif	10 624,4	11 403,6	6 526,5	6 225,4	710,7	689,0
Actif circulant	1 451,0	2 721,4	39,9	47,7	254,3	231,9
Actif immobilisé	9 173,4	8 682,2	6 486,6	6 177,7	456,3	457,0
dont						
Véhicules	7 130,2	6 502,7	4,4	5,6	331,4	343,4
Infrastructure/superstructure/technique ferroviaire	480,6	475,5	5,5	3,1	8,4	9,0
Terrains et bâtiments	105,3	97,6	4 719,4	4 151,5	13,1	13,1
Immobilisations corporelles en cours de construction	868,7	981,1	1 127,7	1 440,8	29,8	25,3
Passif	10 624,4	11 403,6	6 526,5	6 225,4	710,7	689,0
Capitaux étrangers	5 478,1	5 584,0	5 689,4	5 398,4	502,4	602,3
dont						
Dettes financières	3 540,8	3 635,9	5 485,7	5 172,5	314,4	401,6
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	488,6	444,7	0,0	0,0	0,8	0,9

Infrastructure		Unités centrales		Éliminations		Total CFF	
2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
4 565,1	4 506,4	1 077,3	1 095,7	-2 577,0	-2 742,0	9 215,7	9 863,9
1 100,8	1 250,4	0,0	0,0	-1 108,9	-1 256,3	3 344,9	4 439,0
2 271,3	2 072,5	0,0	0,0	0,0	0,0	3 149,4	2 802,1
2,0	2,3	0,0	0,0	-143,0	-138,5	546,0	559,2
-4 751,4	-4 631,0	-1 025,6	-1 035,0	2 597,3	2 761,5	-9 730,5	-9 376,7
-1 536,5	-1 548,3	-626,3	-617,4	190,4	207,7	-4 359,7	-4 313,6
-1 540,9	-1 449,7	-36,6	-48,9	0,0	0,0	-2 497,1	-2 343,3
-103,0	-96,6	-3,3	-2,4	1 070,9	1 214,2	-387,2	-334,9
-186,3	-124,6	51,7	60,7	20,3	19,5	-514,7	487,2
-9,5	-2,8	12,9	11,2	-23,0	-24,1	-102,3	-23,7
150,0	150,0	51,8	145,8	0,0	0,0	0,0	0,0
-45,8	22,5	116,4	217,7	-2,7	-4,7	-617,0	463,5

48,8	102,0	155,3	222,2	-0,2	0,2	210,7	1 374,4
-2 000,5	-2 350,4	-31,0	-158,3	0,0	0,0	-3 739,9	-3 789,9
-1 951,7	-2 248,4	124,4	63,9	-0,2	0,2	-3 529,3	-2 415,5
1 958,5	2 084,2	0,0	0,0	0,0	0,0	2 028,8	2 122,8
6,8	-164,2	124,4	63,9	-0,2	0,2	-1 500,5	-292,7

31. 12. 2020	31. 12. 2019	31. 12. 2020	31. 12. 2019	31. 12. 2020	31. 12. 2019	31. 12. 2020	31. 12. 2019
33 539,2	31 634,9	11 392,2	11 660,3	-11 458,1	-12 695,1	51 335,0	48 918,0
420,6	530,5	1 251,4	1 709,5	-1 658,2	-3 130,1	1 759,1	2 110,9
33 118,6	31 104,4	10 140,8	9 950,8	-9 799,9	-9 565,0	49 575,9	46 807,1
533,0	479,5	0,4	0,5	0,0	0,0	7 999,4	7 331,8
19 842,1	17 646,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20 336,6	18 133,6
2 037,8	1 807,2	23,4	21,7	0,0	0,0	6 899,0	6 091,2
7 032,0	7 642,0	7,7	7,6	0,0	0,0	9 065,9	10 096,9
33 539,2	31 634,9	11 392,2	11 660,3	-11 458,1	-12 695,1	51 335,0	48 918,0
25 460,8	23 504,3	12 476,7	12 676,7	-11 110,9	-12 299,1	38 496,5	35 466,7
1 053,1	1 051,5	11 456,1	11 568,7	-11 039,6	-12 206,6	10 810,5	9 623,6
23 323,4	21 284,4	0,0	0,0	0,0	0,0	23 812,9	21 730,0

Liste des participations du groupe CFF. Sociétés du groupe et sociétés associées.

Raison sociale	Capital social en millions	Participation CFF en millions	Participation CFF en % 31. 12. 2020	Participation CFF en % 31. 12. 2019	Sai	Seg
Chemins de fer fédéraux suisses CFF SA, Berne	CHF 9000,00	9000,00	100,00	100,00	V	
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00	V	P
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00	V	P
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00	V	P
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00	V	P
öv Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG, Berne	CHF 1,00	0,75	75,49	75,49	E	P
Regionalps SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00	V	P
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00	V	P
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	1,89	65,47	65,47	V	P
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00	V	P
Lémanis SA, Genève	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00	E	P
TILO SA, Bellinzzone	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00	Q	P
Cisalpine SA en liquidation, Muri bei Bern	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00	E	P
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00	E	P
Rail Europe SAS, Puteaux	EUR 71,18	29,54	41,50	41,50	E	P
BOS Management AG, Altstätten	CHF 0,10	0,03	30,60	30,60	E	P
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00	E	P
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01	E	P
Parking de la Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00	E	IM
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90	E	IM
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00	E	IM
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF 314,00	204,10	65,00	100,00	V	G
ChemOil Logistics SA, Bâle	CHF 1,00	0,65	65,00	100,00	V	G
ChemOil Logistics GmbH, Weil am Rhein	EUR 0,03	0,02	65,00	100,00	V	G
SBB Cargo International SA, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Italia S.r.l., Milan	EUR 13,00	9,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Deutschland GmbH, Duisbourg	EUR 1,50	1,13	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Nederland B.V., Rotterdam	EUR 0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
RT&S Lokführer-Akademie GmbH, Duisbourg	EUR 0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
Gateway Basel Nord AG, Bâle	CHF 0,10	0,03	33,15	51,00	V	G
RAIPin SA, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11	E	G
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO), Chavornay	CHF 1,04	0,18	17,58	27,04	E	G
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	23,85	E	G
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00	V	I
AlpTransit Gotthard SA, Lucerne	CHF 5,00	5,00	100,00	100,00	E	I
Kraftwerk Amsteg AG, Silenen	CHF 80,00	72,00	90,00	90,00	V	I
Kraftwerk Wassen AG, Wassen	CHF 16,00	14,40	90,00	90,00	V	I
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00	V	I
Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG, Aarau (fusionnée)	CHF 0,00	0,00	0,00	55,00	V	I
Securitrans, Public Transport Security AG, Berne	CHF 2,00	1,02	51,00	51,00	V	I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00	E	I
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00	E	I
Sillon Suisse SA, Berne	CHF 0,10	0,03	25,00	25,00	E	I
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00	V	KB
login formation professionnelle SA, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42	V	KB

Sai = Saisie
V = Intégration globale
E = Prise en compte selon la méthode de mise en équivalence
Q = Intégration proportionnelle

Seg = Segment
G = Marchandises
I = Infrastructure
IM = Immobilier
P = Voyageurs
KB = Unités centrales

Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe.

Deloitte.

Deloitte SA
General-Guisan-Quai 38
8022 Zurich
Suisse

Téléphone: +41 (0)58 279 6000
Fax: +41 (0)58 279 6600
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale des
Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, comprenant le compte de résultat du groupe, le bilan du groupe, le tableau des flux de trésorerie du groupe, le tableau de variations des fonds propres du groupe et l'annexe aux comptes consolidés (pages 76 - 102) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle de la situation financière, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Deloitte.

Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
pour l'exercice arrêté au
31 décembre 2020

Autre information

Les comptes consolidés des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes consolidés dans son rapport daté du 20 février 2020.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Robert Renz
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 25 février 2021

Compte de résultat de CFF SA.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2020	2019
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 638,7	3 632,0
Prestations des pouvoirs publics	2	2 914,1	2 593,7
Produits résultant de la location d'immeubles		551,6	564,2
Produits accessoires	3	1 057,8	955,6
Prestations propres		1 228,2	1 201,3
Total Produits d'exploitation		8 390,5	8 946,8
Charges d'exploitation			
Charges de matières premières et consommables		-737,5	-716,0
Charges de personnel	4	-3 775,3	-3 735,8
Autres charges d'exploitation	5	-2 057,8	-1 854,1
Ajustements de valeur sur participations		-44,9	-14,6
Amortissements des immobilisations corporelles		-2 149,7	-2 011,9
Amortissements des immobilisations incorporelles		-205,3	-188,4
Total Charges d'exploitation		-8 970,4	-8 520,9
Résultat d'exploitation/EBIT		-580,0	425,9
Produits financiers		22,0	30,2
Charges financières		-112,4	-107,2
Résultat ordinaire		-670,4	348,9
Résultat issu de la vente de biens immobiliers		44,6	84,2
Perte/bénéfice avant impôts		-625,8	433,1
Impôts sur les bénéfices		-12,7	-9,0
Perte/bénéfice de l'exercice	6	-638,5	424,1

Bilan de CFF SA.

Actif.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Actif circulant			
Liquidités		396,2	614,1
Titres et créances financières à court terme		147,4	110,6
Créances résultant de livraisons et de prestations	7	258,9	439,5
Autres créances		105,6	148,3
Stocks et travaux en cours		356,2	342,6
Compte de régularisation actif		424,7	314,1
Total Actif circulant		1 688,9	1 969,3
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	8	1 236,9	1 363,7
Participations		675,0	593,9
Immobilisations corporelles		37 138,2	33 267,7
Immobilisations corporelles en cours de construction		8 864,1	9 959,2
Immobilisations incorporelles		1 003,7	970,5
Total Actif immobilisé		48 917,8	46 155,0
Total Actif		50 606,8	48 124,2

Passif.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Capitaux étrangers			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	9	697,6	784,8
Dettes à court terme portant intérêt	10	1 729,4	1 564,4
Autres dettes à court terme	12	182,4	136,1
Comptes de régularisation passif		1 249,0	1 401,1
Provisions à court terme	13	254,1	237,6
Total Capitaux étrangers à court terme		4 112,5	4 124,1
Dettes à long terme portant intérêt	10	9 475,7	8 338,4
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	11	23 333,4	21 299,4
Autres dettes à long terme	12	684,8	739,2
Provisions à long terme	13	657,4	641,6
Total Capitaux étrangers à long terme		34 151,2	31 018,6
Total Capitaux étrangers		38 263,8	35 142,7
Fonds propres			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserve légale provenant du capital			
Réserves issues d'apports de capital		2 000,0	2 000,0
Réserves provenant de bénéfices, constituées en vertu de lois spéciales			
Réserves LCdF 67 (Infrastructure)		-20,0	43,4
Réserves LTV 36 (Trafic régional voyageurs)		-9,1	-20,0
Réserves facultatives issuer du bénéfice ou pertes cumulées		1 800,0	1 400,0
Perte/bénéfice résultant du bilan			
Bénéfice reporté		210,7	134,1
Perte/bénéfice de l'exercice		-638,5	424,1
Total Fonds propres		12 343,0	12 981,5
Total Passif		50 606,8	48 124,2

Annexe aux comptes annuels de CFF SA.

Remarques concernant les comptes annuels.

Généralités.

Les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA), Berne, ont été établis conformément aux dispositions du code des obligations relatives à la comptabilité commerciale (art. 957-963b CO). Les comptes annuels présentent la situation économique de l'entreprise CFF SA de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte d'au moins 20 % sont considérées comme des participations. La Confédération en tant qu'actionnaire de CFF SA et les organisations sur lesquelles elle exerce un contrôle sont les détenteurs de participations.

Impact de la pandémie de coronavirus sur les comptes financiers.

CFF SA est lourdement impactée par la pandémie de coronavirus (voir «Remarques concernant les comptes consolidés»). La perte qui en résulte est atténuée grâce à des versements exceptionnels consentis par les pouvoirs publics (voir remarque 2 «Prestations des pouvoirs publics»).

Engagements de prévoyance.

CFF SA est affiliée à la Caisse de pensions CFF pour la prévoyance professionnelle. Au 31 décembre 2020, la Caisse de pensions présente un taux de couverture de 108,5 % (2019: 105,4 %). Les passifs résultant d'institutions de prévoyance se sont montés à 450,0 millions de francs au 31 décembre 2020 (2019: 496,8 millions).

Contribution à la Communauté de transport zurichoise (ZVV).

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise («compensation des avantages») d'un montant de 45,0 millions de francs (2019: 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic voyageurs régional.

Provision au titre du secteur de l'énergie.

Un besoin de 1,2 milliard de francs avait été identifié en 2001 pour l'assainissement du secteur de l'énergie. La provision constituée pour assainir le secteur de l'énergie est utilisée pour couvrir les pertes liées à la vente de centrales et de participations ainsi que les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché. Les pertes liées aux participations qui sont enregistrées depuis 2001 sont couvertes par la provision liée aux contrats énergétiques déficitaires.

Provision pour les sites contaminés.

Une expertise externe a révélé la nécessité, pour les CFF, de constituer une provision pour les sites contaminés de 393,0 millions de francs au 1^{er} janvier 1999. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de renoncer à une provision intégrale dans le bilan d'ouverture, et de prévoir plutôt une réserve de 110,0 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés. Les opérations de dépollution se sont poursuivies en 2020 et les coûts ont grevé la provision à hauteur de 1,2 million de francs. Au jour d'établissement du bilan, la provision s'élève à 35,5 millions de francs.

Provision pour la maintenance des véhicules du trafic voyageurs régional.

Les pouvoirs publics versent des indemnités compensatoires au trafic voyageurs régional pour les coûts générés par l'offre qu'ils ont commandée, et non couverts par les voyageurs. Ces coûts englobent les coûts lissés liés à la maintenance des véhicules. En réalité, l'enregistrement des coûts effectifs ne coïncide pas avec le versement des indemnités, ce qui donne lieu à une différence. En vertu de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires, une provision est augmentée ou diminuée de cette différence.

Impôts sur les bénéfices.

CFF SA paie des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Pour l'activité de transport concessionnaire, elle est exonérée aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt immobilier.

Données détaillées sur les postes du bilan et du compte de résultat.

1 Produits du trafic.

En millions de francs	2020	2019
Trafic voyageurs	2 354,2	3 318,4
Prestations d'exploitation	37,2	46,9
Infrastructure (produit des sillons)	247,4	266,6
Produits du trafic	2 638,7	3 632,0

2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2020	2019
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	239,2	239,6
Contribution de la Confédération au déficit du trafic voyageurs régional	Loi COVID-19 59,7	0,0
Cantons	266,1	281,6
Contribution des cantons au déficit du trafic voyageurs régional	Loi COVID-19 77,8	0,0
Total Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	642,8	521,2
Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure dans le cadre de la Convention sur les prestations		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 474,9	1 382,0
Parts d'investissement non activables	269,5	289,2
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	260,7	258,1
Avenant à la Convention sur les prestations de la Confédération pour l'infrastructure – contribution à l'exploitation	Loi COVID-19 109,9	0,0
Total Prestations de la Confédération résultant de la Convention sur les prestations	2 115,0	1 929,4
Prestations liées aux parts non activées aux investissements assortis d'un financement spécial		
Confédération	146,9	135,1
Cantons	9,4	8,0
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	156,3	143,1
Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire	2 271,3	2 072,5
Prestations des pouvoirs publics	2 914,1	2 593,7

3 Produits accessoires.

En millions de francs	2020	2019
Prestations	208,7	198,7
Travaux de maintenance et d'entretien	143,9	133,3
Produits résultant de la location	78,3	68,9
Produits résultant des ventes d'énergie	135,9	117,8
Opérations de change	23,7	35,8
Commissions	18,6	85,6
Matériel et imprimés	66,6	71,6
Participations financières	277,0	129,0
Autres produits accessoires	105,1	115,0
Produits accessoires	1 057,8	955,6

4 Charges de personnel.

En millions de francs	2020	2019
Charges salariales	2 586,6	2 522,3
Location de personnel	604,2	615,4
Charges sociales	467,0	462,2
Autres charges de personnel	117,6	135,9
Charges de personnel	3 775,3	3 735,8

5 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2020	2019
Prestations d'exploitation ferroviaire	279,9	196,8
Loyer pour immobilisations corporelles	64,9	59,1
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	554,1	524,9
Charges de véhicules	199,5	193,5
Charges d'énergie	264,1	234,7
Charges d'administration	109,4	118,7
Charges d'informatique	208,7	189,3
Dépenses publicitaires	37,9	66,4
Concessions, droits et taxes	69,2	64,9
Réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires et prestations des pouvoirs publics	96,8	93,1
Charges d'exploitation diverses	173,3	112,6
Autres charges d'exploitation	2 057,8	1 854,1

6 Perte/bénéfice de l'exercice.

En millions de francs	2020	2019
Résultat des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires		
Trafic voyageurs régional selon l'art. 36 LTV	-151,2	10,9
Infrastructure selon l'art. 67 LCdF	-63,4	-23,9
Perte/bénéfice résultant des secteurs ne donnant pas droit à des indemnités compensatoires	-424,0	437,1
Perte/bénéfice de l'exercice	-638,5	424,1

7 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2020	31.12.2019
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	233,3	313,7
envers les détenteurs de participations	9,1	108,0
envers les participations	23,9	23,9
Corrections de valeur	-7,5	-6,2
Créances résultant de livraisons et de prestations	258,9	439,5

8 Immobilisations financières.

En millions de francs	31.12.2020	31.12.2019
Titres de l'actif immobilisé	34,3	34,3
Prêts aux sociétés du groupe	963,9	1 059,0
Prêts aux sociétés associées	1,1	1,1
Réserve de cotisations d'employeur	9,1	0,0
Autres immobilisations financières	228,6	269,2
Immobilisations financières	1 236,9	1 363,7

CFF SA a signé une convention de postposition sur les prêts accordés à CFF Cargo SA à hauteur de 300,0 millions de francs. Cette convention est valable jusqu'à la fin de l'assainissement financier de la société débitrice. Les amortissements y afférents sont suspendus pour toute la durée de ladite convention. CFF SA a en outre remis à CFF Cargo SA une promesse de garantie de liquidités limitée à 45,0 millions de francs.

9 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	650,1	738,1
envers les détenteurs de participations	34,9	33,9
envers les participations	12,7	12,9
Dettes résultant de livraisons et de prestations	697,6	784,8

10 Dettes portant intérêt à court terme et à long terme.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Dettes bancaires	3 650,1	3 059,3
Dettes résultant de contrats de leasing	45,2	96,7
Caisse du personnel	823,9	838,9
Dettes portant intérêt envers les sociétés du groupe	445,6	335,9
Prêts de la Confédération (commerciaux)	5 150,0	4 400,0
Prêts de l'institution de prévoyance	1 090,3	1 172,1
Dettes portant intérêt à court terme et à long terme	11 205,1	9 902,9

11 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention sur les prestations)	3 349,7	3 464,2
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention de mise en œuvre)	16 324,3	14 254,9
Prêts du Fonds d'infrastructure (Confédération)	1 446,4	1 415,3
Prêts issus d'autres conventions passées avec la Confédération	183,2	183,2
Prêts des cantons	2 029,9	1 981,8
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23 333,4	21 299,4

Les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions. Ils comprennent les avoirs en comptes courants envers la Confédération en relation avec des projets en phase de construction, pour un montant de 41,7 millions de francs (2019: 28,2 millions).

12 Autres dettes à court terme et à long terme.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Dettes à court terme envers les institutions publiques	63,8	75,0
Dettes à court terme envers les sociétés associées	0,2	0,0
Autres dettes à court terme	118,4	61,1
Recettes imputées à long terme	54,8	57,4
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs	630,0	681,8
Autres dettes à court terme et à long terme	867,2	875,3

13 Provisions à court terme et à long terme.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Sites contaminés	35,5	36,4
Contrats énergétiques déficitaires	358,4	358,4
Assainissement du secteur de l'énergie	17,1	26,0
Vacances/avoirs en temps	154,2	151,8
Restructurations	29,7	41,5
Maintenance des véhicules du trafic voyageurs régional	189,7	170,0
Autres provisions	126,8	95,1
Provisions	911,5	879,2

La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires couvre les pertes attendues pour la centrale de Nant de Drance et liées aux prévisions de prix actuelles. Se reporter à la remarque de la page 107 pour de plus amples informations sur les provisions au titre du secteur de l'énergie. Un montant de 50,6 millions de francs a été prélevé sur les provisions pour la maintenance des véhicules afin de financer les travaux effectués (2019: 54,7 millions). Parallèlement, 70,4 millions de francs ont été provisionnés pour les véhicules n'ayant pas nécessité de travaux de maintenance considérables durant l'exercice sous revue (2019: 72,0 millions).

14 Endettement net.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Dettes portant intérêt	10	11 205,1	9 902,9
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	11	23 333,4	21 299,4
Total Engagements financiers		34 538,5	31 202,3
./. Liquidités et créances portant intérêt à court terme		-543,6	-724,7
Endettement net		33 994,9	30 477,5
Variation par rapport à l'exercice précédent		3 517,4	1 893,9

Autres données.

Postes à temps plein.

En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'inscrit à 25 541 en 2020 (2019: 24 727).

Gestion des liquidités.

Les CFF gèrent un pool de liquidités à l'échelle du groupe. CFF SA en fait partie et assure le rôle de «pool leader». La banque (du pool) peut mettre en gage les avoirs (comptes) des participants du pool au titre de sûreté.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	7 355,1	7 781,0
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	2 137,8	2 212,4
Total	9 493,0	9 993,4

Les autres engagements non inscrits au bilan englobent entre autres les engagements d'investissement, les engagements dans le secteur de l'énergie et les locations durables de biens immobiliers et d'autres installations.

Sûretés constituées en faveur de tiers.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Cautionnements et garanties	117,7	181,5
Total	117,7	181,5

Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Leasings	69,4	75,7
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	2 979,0	2 286,1
Total	3 048,4	2 361,8

Engagements conditionnels.

En millions de francs	31. 12. 2020	31. 12. 2019
Engagements résultant du capital social non libéré	147,2	147,2
Clauses de responsabilité statutaires	416,1	332,6
Autres	299,7	320,0
Total	863,0	799,8

Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

CFF SA détient des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

Créances conditionnelles.

Les contrats de livraison d'ouvrage pour les acquisitions de matériel roulant prévoient habituellement le paiement de pénalités en cas de retard de livraison. Celles-ci sont associées à des critères définis de manière contractuelle. Le montant de la pénalité due en cas de retard dans la livraison des trains duplex pour le trafic grandes lignes ne peut être définitivement fixé qu'après réception de l'ensemble des véhicules.

Couverture des risques liés aux transactions au sein du groupe.

Corporate Treasury répond de la gestion des risques de change à l'échelle du groupe. Les risques de change nets résultant des transactions des divisions et des sociétés du groupe sont couverts de manière centrale par CFF SA.

Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration le 25 février 2021, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes annuels 2020.

Informations selon l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

CFF SA relève de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

Montants de couverture des assurances de choses et des assurances responsabilité civile (art. 3 OCEC).

Pour l'ensemble de ses secteurs d'activité, CFF SA a conclu des assurances de choses et des assurances responsabilité civile pour un montant de couverture respectif de 400,0 millions de francs (2019: 400,0 millions).

Immobilisations du secteur Infrastructure (art. 7 OCEC).

En millions de francs	Valeur comptable nette	Entrées	Reclassifications liées aux immobilisations en cours de construction	Amortissements	Sorties	Valeur comptable nette
	1. 1. 2020					31. 12. 2020
Bâtiments et terrains	1 452,1	100,3	219,7	-29,9	-69,6	1 672,6
Ouvrages d'art	7 759,1	875,8	-151,4	-214,8	-6,5	8 262,2
Ponts	1 397,4	206,8	85,1	-46,9	-2,4	1 640,0
Tunnels	4 611,5	656,9	707,1	-142,7	0,0	5 832,7
Autres ouvrages d'art	1 750,3	12,1	-943,6	-25,2	-4,1	789,4
Installations de la voie ferrée	5 382,2	261,4	1 663,3	-390,7	-28,5	6 887,7
Voies	2 861,2	182,9	390,8	-214,5	-9,6	3 210,8
Aiguilles	1 551,3	64,1	145,0	-114,3	-15,5	1 630,6
Autres installations de la voie ferrée	969,7	14,4	1 127,6	-61,9	-3,4	2 046,4
Installations de courant de traction	1 919,6	90,1	146,0	-112,5	-22,8	2 020,4
Installations de lignes de contact	984,1	81,8	81,8	-75,0	-4,2	1 068,5
Autres installations de courant de traction	935,5	8,3	64,2	-37,6	-18,6	951,8
Installations de sécurité	2 341,5	140,4	173,1	-242,3	-22,3	2 390,3
Appareils d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	1 780,8	140,1	109,4	-182,7	-13,8	1 833,8
Autres installations de sécurité	560,6	0,3	63,6	-59,6	-8,5	556,5
Installations à basse tension et installations de télécommunication	1 571,6	98,7	218,1	-212,2	-30,1	1 646,1
Consommateurs à basse tension	1 164,3	75,2	67,7	-131,8	-27,0	1 148,4
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	407,3	23,5	150,3	-80,4	-3,1	497,6
Installations d'accueil	658,3	0,0	77,3	-36,8	-3,3	695,5
Quais et accès	610,5	0,0	87,4	-34,8	-1,0	662,1
Autres installations d'accueil	47,8	0,0	-10,1	-2,1	-2,3	33,4
Véhicules Infrastructure	468,1	0,1	104,9	-45,0	-1,2	527,0
Véhicules ferroviaires	428,8	0,1	98,1	-37,6	-0,1	489,4
Autres véhicules Infrastructure	39,3	0,0	6,8	-7,4	-1,1	37,7
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	377,0	6,5	70,5	-86,6	-5,5	361,9
Installations en cours de construction	7 429,5	1 935,4	-2 521,4	0,0	0,0	6 843,4
Total	29 359,0	3 508,7	0,0	-1 370,8	-189,8	31 307,1
Total Valeurs d'acquisition	45 413,9					47 567,5
Total Corrections de valeur cumulées	-16 054,9					-16 260,4
Total Valeur comptable nette	29 359,0					31 307,1

Les entrées englobent les investissements du secteur Infrastructure à hauteur de 1948,2 millions de francs (2019: 2232,9 millions). Elles comprennent aussi les installations que CFF SA a reprises d'AlpTransit Gotthard SA et d'Infrastructure Énergie, y compris les prêts associés consentis par les pouvoirs publics. Ces dernières ne grèvent pas le compte d'investissement du secteur Infrastructure.

Pour de plus amples informations à propos de l'entrée du tunnel de base du Ceneri dans le portefeuille d'immobilisations, nous renvoyons le lecteur à la remarque 20 «Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction» du rapport du groupe.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Infrastructure (art. 7 OCEC).

En millions de francs	2020	2019
Amortissements des immobilisations corporelles	1 296,5	1 248,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	74,3	76,8
Amortissement des valeurs comptables résiduelles (sorties)	92,6	47,6
Total	1 463,4	1 372,9

Investissements du secteur Infrastructure (art. 3 OCEC).

Groupe d'installations	Total Investissements	dont	
		au débit du compte de résultat	entrées d'installations
En millions de francs	2020	2020	2020
Bâtiments et terrains	49,1	8,1	41,0
Ouvrages d'art	425,8	78,2	347,6
Ponts	158,7	33,8	124,9
Tunnels	164,0	24,5	139,4
Autres ouvrages d'art	103,1	19,8	83,3
Installations de la voie ferrée	750,8	125,3	625,5
Voies	505,8	86,7	419,1
Aiguilles	231,0	36,9	194,1
Autres installations de la voie ferrée	14,0	1,7	12,2
Installations de courant de traction	211,8	30,9	180,9
Installations de lignes de contact	140,2	21,6	118,7
Autres installations de courant de traction	71,5	9,3	62,2
Installations de sécurité	296,4	69,1	227,4
Appareils d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	217,8	61,7	156,0
Autres installations de sécurité	78,7	7,4	71,3
Installations à basse tension et installations de télécommunication	202,3	18,9	183,3
Consommateurs à basse tension	115,4	10,8	104,5
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	86,9	8,1	78,8
Installations d'accueil	212,1	35,6	176,5
Quais et accès	206,3	34,8	171,4
Autres installations d'accueil	5,8	0,7	5,1
Véhicules Infrastructure	73,6	0,6	73,1
Véhicules ferroviaires	73,6	0,6	73,1
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	135,5	42,6	92,9
Total	2 357,5	409,3	1 948,2

Les investissements du secteur Infrastructure sont financés à partir des fonds alloués par les pouvoirs publics pour les renouvellements (1568,7 millions de francs contre 1793,2 millions en 2019) et les aménagements (738,8 millions de francs contre 822,8 millions en 2019), ainsi qu'à partir de fonds propres (50,0 millions de francs contre 25,0 millions en 2019).

Participations.

Raison sociale	Capital social en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en % 31. 12. 2020	Part du capital et part des droits de vote CFF en % 31. 12. 2019
Transport et tourisme				
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00
öv Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG, Berne	CHF 1,00	0,74	74,42	74,42
Regionalps SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	1,89	65,47	65,47
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00
Lémanis SA, Genève	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00
TILO SA, Bellinzone	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00
Cisalpino SA en liquidation, Muri bei Bern	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00
Rail Europe SAS, Puteaux	EUR 71,18	29,54	41,50	41,50
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01
Transporteurs et transitaires				
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF 314,00	204,10	65,00	100,00
SBB Cargo International SA, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00
RAIpin AG, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	0,00
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	0,00
Centrales électriques				
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00
Kraftwerk Amsteg AG, Silenen	CHF 80,00	72,00	90,00	90,00
Kraftwerk Wassen AG, Wassen	CHF 16,00	14,40	90,00	90,00
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00
Kraftwerk Ruppenswil-Auenstein AG, Aarau (fusionnée)	CHF 0,00	0,00	0,00	55,00
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00
Immeubles et parkings				
Parking de la Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00
Divers				
AlpTransit Gotthard SA, Lucerne	CHF 5,00	5,00	100,00	100,00
Securitrans, Public Transport Security AG, Berne	CHF 2,00	1,02	51,00	51,00
Sillon Suisse SA, Berne	CHF 0,10	0,03	25,00	25,00
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00
login formation professionnelle SA, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42

Approbation des comptes annuels par l'Office fédéral des transports.

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Proposition d'utilisation du résultat.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de compenser comme suit la perte résultant du bilan arrêté au 31 décembre 2020:

En millions de francs	31.12.2020
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	147,3
Prélèvement sur la réserve du secteur Infrastructure selon l'art. 67 LCdF	63,4
Bénéfice reporté	210,7
Perte de l'exercice	-638,5
Perte résultant du bilan à la disposition de l'Assemblée générale	-427,9
Compensation de la perte résiduelle résultant du bilan	
Prélèvement sur la réserve Trafic voyageurs régional selon l'art. 36 LTV	151,2
Compensation par la réserve facultative provenant des bénéfices	400,0
Report à compte nouveau	123,3

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels.



Deloitte SA
General-Guisan-Quai 38
8022 Zurich
Suisse

Téléphone: +41 (0)58 279 6000
Fax: +41 (0)58 279 6600
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale des
Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, comprenant le compte de résultat, le bilan, et l'annexe (pages 105 - 116) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
pour l'exercice arrêté
au 31 décembre 2020

Autre information

Les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans son rapport daté du 20 février 2020.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Robert Renz
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 25 février 2021